

Conseil municipal

28 Février 2017

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Patrice FORGET (à partir du point 2), Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Benoît VIGNES, Olivier BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Gwenaëlle VELOU, Laurence SEGUY, Fabrice VIEILLE, Fleur McGREGOR, Olivier MOUSTACAS, Jean-François BARATON, Stéphane DASSÉ, Frédérique VIAL (à partir du point 2), Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Mme Agnès THEARD (Maire-adjointe), M. Patrice FORGET (point 1), M. Georges LEFEBURE, Mme Carmen OJEDA-COLLET, Mme Frédérique VIAL (point 1), M. Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Procurations :

Mme THEARD	à	Mme NAPOLY
M. LEFEBURE	à	M. BOUMENDIL
Mme OJEDA-COLLET	à	Mme TRINIAC
M. MICHEL	à	Mme FERNEZ

Secrétaire de séance : Mme Birgit DOMINICI (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE.....	4
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016.....	4
III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	4
1. Attribution de subventions 2017 aux associations	4
2. Tarifs 2017/2018 restauration municipale	12
3. Organisation et rémunération des agents recenseurs	13
IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE.....	15
1. Organisation mini-séjours 2017	15
2. Tarifs des activités périscolaires 2017/2018	19
3. Tarifs 2017/2018 restauration scolaire	20
V. ANIMATION DE LA VILLE	21
1. Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Ville et la MJC.....	21
2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour La Route des Contes	24
VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE.....	25
1. Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)	25
2. Demande de subvention au titre du programme départemental 2016/2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie	27
3. Opposition au transfert de compétence en matière de PLU ou de document d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.....	29
4. Demande d'aides techniques et financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil régional d'Île-de-France pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques liées à la gestion différenciée et à la suppression des produits phytosanitaires	33
VII.DECISIONS MUNICIPALES	35
VIII.QUESTIONS DIVERSES	36

Monsieur le Maire

Merci de faire l'appel Sylvie.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, procuration à Madame NAPOLY. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET (à partir du point 2). Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, procuration à Monsieur BOUMENDIL. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, procuration à Madame TRINIAC. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, présente. Monsieur VIEILLE, présent. Madame MCGREGOR, présente. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSÉ, présent. Madame VIAL, (à partir du point 2). Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente, et Monsieur MICHEL, procuration à Madame FERNEZ.

Monsieur le Maire

Avant de commencer l'ordre du jour du conseil municipal, il y a eu ce week-end un événement majeur dans la vie de notre bonne cité, qui est le carnaval de Beckum auquel ont participé un certain nombre d'entre nous. Il y aura tout à l'heure des expressions sur le sujet de ce carnaval, mais Marie-Pierre a souhaité s'exprimer et m'a dit : « Tu verras il y a des petites bouteilles sur la table pour lesquelles j'ai des explications à donner. »

Madame DELAIGUE

Merci Monsieur le Maire. Ce carnaval a été un merveilleux moment, je crois que tous ceux qui sont présents et qui l'ont vécu seront d'accord. À certains moments de ce carnaval, nous avons pu partager des petites choses très douces, comme cette liqueur à base d'herbes qui fait digérer, cela tombe très bien (*Rires*). Encore un grand merci à toute l'équipe : Anne-Sophie, Hubert, Sarah, également l'équipe qui est là-bas, vous pouvez déguster, et je ne pense pas que cela fera trop tourner les têtes.

Monsieur le Maire

Est-ce que l'on déguste avant ou après le conseil ? Quelle est ta suggestion ? (*Rires*)

Merci Marie-Pierre. Dans les interventions diverses, nous reviendrons évidemment sur le jumelage, c'est un moment important, il y a eu une délégation nombreuse de la ville, du comité du jumelage et des élus, nous y reviendrons.

Je vous signale qu'il y a sur table une délibération qui sera proposée tout à l'heure et qui concerne une demande d'aide technique et financière auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie du Conseil régional d'Île-de-France, pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques liées à la gestion différenciée et à la suppression des produits phytosanitaires. Jean-Christian nous expliquera cela dans le détail par le menu tout à l'heure. Si vous en êtes d'accord, nous le mettrons à l'ordre du jour dans les délibérations à venir.

I. ELECTION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire

Fleur, est-ce que tu accepterais d'être secrétaire de séance ? Oui, merci Fleur. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Madame Fleur McGREGOR, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Monsieur BARATON

Ce n'est pas une observation sur le compte-rendu, Monsieur le Maire, mais encore une fois, le conseil n'est pas annoncé sur le site de la ville.

Madame NAPOLY

C'est gentil de nous le dire maintenant, mais effectivement parfois nous oublions des choses. Ce serait mieux de nous prévenir une semaine avant, ce qui nous permettrait de la mettre.

Monsieur BARATON

Inaudible, micro éteint.

Madame NAPOLY

Lorsque vous voyez des choses comme cela, effectivement sur le site il arrive que des mises à jour ne se fassent pas, ou que des annonces ne soient pas faites, et nous comptons bien évidemment sur l'ensemble des conseillers municipaux pour nous signaler des oublis ou des erreurs, nous ne sommes pas omniscients. Il est vrai que cela aurait dû y être, mais essayez de nous le faire savoir.

Monsieur le Maire

Merci Florence, effectivement, il suffit de passer un mail, nous évitons de perdre cinq minutes en conseil. Dites-le à l'avance, des erreurs peuvent toujours arriver.

Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Attribution de subventions 2017 aux associations

Monsieur le Maire

L'ordre du jour est principalement, mais pas exclusivement, consacré aux subventions aux associations. Nous avons souhaité collectivement avoir une séance du conseil qui serait consacrée à l'attribution des subventions, à l'analyse au cas par cas des subventions. Je pense que dans la vie locale il est important de regarder comment vit telle ou telle association, quelles sont ses difficultés, ses opportunités, etc., que l'on prenne le temps de regarder de près ces subventions.

Je voudrais tout de même dire en préambule, avant que l'on vienne à l'analyse de chacune des propositions, que les subventions concernent en réalité l'ensemble des associations de la ville, lesquelles sont très nombreuses, à vocations très différentes, très diverses : objet éducatif, objet

scolaire, culturel, sportif, objet social, humanitaire, solidarité, et des associations diverses comme vous le verrez, toutes sortes d'associations qui nous demandent de l'aide ou auxquelles nous avons proposé de l'aide pour leur permettre de soutenir leur activité.

Ne figurent pas dans cette liste de subventions celles destinées au CPEA, non pas que nous ne soutenions pas le CPEA, bien au contraire puisque nous maintenons notre engagement en soutien de la prévention spécialisée, Valérie nous en parlera tout à l'heure, mais ces subventions font actuellement l'objet d'une discussion pour un bon calibrage du CPEA en 2017, et nous avons infiniment besoin du CPEA, c'est bien entendu une subvention qui viendra au prochain conseil.

Vous n'avez pas non plus la subvention Carré des Arts, pour une raison simple, c'est qu'elle est désormais allouée par Versailles Grand Parc, puisque les activités du Carré des Arts, l'école de musique en particulier, relève de la compétence de Versailles Grand Parc.

Les subventions qui vous sont présentées ne couvrent pas non plus la totalité des aides et des soutiens de la commune. C'est important de rappeler, ce que nous faisons régulièrement, que le prêt de salles, de matériels, le montage et le démontage de matériels et d'installations est un travail considérable qui implique les agents municipaux qui interviennent au moment des fêtes de la ville, des manifestations des associations, etc.

Il y a également l'aspect communication/information avec la prise en charge de cet aspect des associations par la communication de la ville. Je le dis puisque très souvent le service communication, le Maire-adjoint à la communication, reçoit des demandes de la part d'associations qui veulent faire parler d'elles, et nous les mettons en valeur.

L'objectif recherché pour la définition des subventions a été double cette année : d'une part, nous avons voulu diminuer en volume le montant total des subventions attribuées aux associations. C'est une participation de la vie associative à l'effort global de la commune en matière d'économie. Les associations l'ont d'ailleurs parfaitement compris et se sont totalement prêtées à cette demande d'information que nous leur avons faite.

Le deuxième aspect : nous cherchons à ajuster le montant de la subvention versée à une association, à ses besoins. C'est un ajustement au cas par cas pour permettre à chacune de fonctionner au mieux, mais évidemment en recherchant l'emploi optimal de l'argent public. C'est donc en utilisant, dans certains cas, les fonds de trésorerie de l'association plutôt que d'aller chercher de l'argent frais de la commune, ou bien, les marges, les moyens des associations qui, pour l'essentiel évidemment, fonctionnent sur la base du bénévole.

C'est la raison pour laquelle nous avons procédé à un examen complet des associations, nous aurons l'occasion d'y revenir pour les cas que vous souhaitez évoquer. Je rappelle que la vie associative est capitale à La Celle-Saint-Cloud, comme d'ailleurs dans toutes les communes. C'est l'un des piliers sur lesquels la vie communale fonctionne de manière spontanée et naturelle, la vie associative est capitale, elle permet un lien entre les quartiers, les personnes, les associations, les groupes. Elle constitue l'un des aspects fondamentaux du lien social, c'est la raison pour laquelle nous la soutenons très activement.

Monsieur SOUDRY

Globalement, les subventions ont été examinées au sein de chaque commission, c'est-à-dire par secteur où elles ont été présentées. Pour la première fois, suite aux demandes de plusieurs personnes, nous faisons un seul point pour l'ensemble des associations. À travers ce conseil, nous avons la vue complète de nos subventions aux associations, je crois que nous pouvons maintenant ouvrir la discussion. Si vous souhaitez avoir des informations, exprimer un vote différent pour telle ou telle association, je crois que vous avez la parole.

Madame DELAIGUE

Monsieur le Maire, c'est une bonne chose d'avoir l'ensemble de toutes les subventions, comme nous le souhaitons, merci beaucoup. En revanche, quelque chose me frappe, et nous avons déjà obtenu après plusieurs demandes, ce qui était un acquis semblait-il, d'avoir les deux années côte à côte. Et là, quel est ce mystère qui fait que nous avons les chiffres 2017 sur une page, et que l'on gâche une autre page pour avoir les chiffres 2016 sans pouvoir faire la comparaison ? Je suis vraiment déçue de cette chose-là, et je vous demande simplement de nous envoyer à nouveau ce tableau, vous rétrécissez les colonnes annuelles, ce qui n'est pas compliqué sous Excel, je peux vous le faire si vous voulez, on peut également réduire le nom des associations, et vous nous mettez les deux colonnes côte à côte afin que l'on puisse bien voir, s'il vous plaît, les évolutions. Là, je ne vois rien du tout, merci beaucoup.

Monsieur le Maire

La raison est simple : c'est une délibération que vous avez là, qui consiste à attribuer des subventions aux associations pour l'année 2017. Ces documents vont ensuite à la Sous-préfecture pour validation, et nous ne voulons pas qu'il y ait de confusion, comme cela a pu arriver, au niveau de la Sous-préfecture. Pour répondre à la question telle qu'elle a été posée, nous allons reconstituer le tableau après ce conseil municipal, nous vous avons mis le tableau 2016, et nous mettons le tableau 2017 qui est la décision que nous prenons.

Madame DELAIGUE

Je comprends, Monsieur le Maire, et je vous en remercie, mais dans ce cas-là, c'est également je crois l'avis de Monsieur Baraton, la page qui ne fait pas l'objet de la délibération, qui est derrière et nous donne 2016, doit également nous donner 2017, afin que l'on voie tout de même quelque chose. C'était ce que nous avions les années passées, je ne sais pas pourquoi nous ne l'avons plus.

Monsieur le Maire

Nous allons le refaire. Très sincèrement, en envoyant les documents, il y avait 2017 et 2016, j'ai donc pensé que c'était assez simple de s'y retrouver.

Monsieur DASSÉ

Merci. S'agissant de l'ensemble de ces subventions, on note une réduction d'environ 3 % en moyenne. En revanche, dans cet ensemble, on peut tout de même noter un certain nombre de disparités, c'est-à-dire qu'il y a des associations dont la subvention est stabilisée, je pense notamment au Conseil des œuvres sociales, ou encore au Tennis club. Il y en a d'autres qui connaissent une baisse de leur subvention assez significative : Les Vitrites celloises, -12,5 %, Les Amis des animaux, -33 %, et celle qui, je crois, a la baisse la plus importante : le Club aquatique, - 50 %.

Je crois que, notamment en commission, nous avons bien compris que l'attribution des subventions se faisait également suite à l'examen des reliquats de trésorerie de chacune de ces associations.

Monsieur le Maire

C'est un peu ce que j'ai dit tout à l'heure.

Monsieur DASSÉ

Oui, mais y a-t-il tout de même un certain nombre de règles ? L'association est-elle d'accord avec ces baisses assez significatives ? À partir de quand est-ce que l'on décide de déroger au moins 3 % de moyenne ? C'est juste une question relative à la méthodologie, merci.

Monsieur le Maire

Ce que j'ai dit tout à l'heure, Monsieur Dassé, c'est que c'était effectivement un examen au cas par cas. C'est-à-dire que dans chacun des domaines, que ce soit le sport, la culture, les associations à

caractère social, un examen est fait en fonction des demandes, des besoins et des capacités de l'association. Nous tenons évidemment compte de reports en trésorerie, par exemple, un fonds de roulement important ou pas, nous tenons compte des besoins qui peuvent évoluer dans le temps, être plus importants, nous tenons compte du fait qu'une année précédente une subvention a été plus importante que les besoins auxquels elle correspondait l'année suivante.

C'est un examen global qui est fait, les critères juridiques sont assez simples : une association ne peut pas recevoir plus de la moitié de son budget en subventions publiques. Nous connaissons bien certains critères sur lesquels nous pourrions revenir si vous le souhaitez, mais voilà tout simplement comment nous agissons au cas par cas.

Vous avez cité des exemples, mais chacun d'entre eux a des raisons, nous reviendrons au cas par cas si nécessaire, mais tout cela se fait avec un accord des associations, en parfaite entente avec elles, il n'y a pas de sujet particulier.

Monsieur BARATON

Lorsque l'on baisse de moitié une subvention, n'y a-t-il pas le risque d'être obligé de l'augmenter à nouveau l'année prochaine ?

Monsieur le Maire

La vie c'est le risque, vous savez, le risque c'est la vie, nous verrons bien. Je vais répondre à votre question Monsieur Baraton, parce que c'est tout de même intéressant. Ce que vous dites là voudrait dire qu'il faudrait en réalité que les subventions soient augmentées de X % chaque année. Si je réponds à votre question, la seule solution qui existe c'est d'augmenter tout le monde du montant de l'inflation. Mais ce n'est justement pas cela que nous voulons faire, nous voulons tenir compte au cas par cas des besoins des associations.

Monsieur BARATON

Je dis simplement que lorsqu'une subvention diminue de moitié sur des montants importants, je sais que la natation avait une trésorerie importante, je pense qu'ils vont taper un peu dans la trésorerie pour équilibrer.

Ma deuxième remarque est que je suis un peu déçu que, puisque toutes les grandes associations, grandes au sens de la subvention parce que pour moi elles ont toutes la même valeur, il n'y ait pas eu également un effort d'une petite marge sur le Tennis club, parce que c'est la seule grande association qui maintient son montant, alors que la ville s'occupe des terrains, de tout, il y aurait pu y avoir un geste.

Monsieur le Maire

Un geste ? En baisse alors ?

Monsieur BARATON

Oui, à la baisse évidemment puisqu'il y a un geste pour le football, etc.

La dernière remarque est un peu en trompe-l'œil : l'association Courses en fête baisse de 2 000 €, mais si j'ai bien compris au dernier conseil, Monsieur Turck nous a dit qu'elle avait reçu 4 000 € du député.

Monsieur TURCK

Je voudrais déjà revenir sur la diminution de 50 % concernant la natation. Ce n'est pas nous qui avons baissé de 50 % la subvention de la natation, c'est le président de la natation qui nous a proposé 4 000 € au lieu des 8 000 € de l'année passée. Nous n'allons pas revenir en arrière, nous avons bien entendu accepté, il n'y a donc pas de problème à ce sujet-là.

Concernant le tennis, c'est un peu plus compliqué qu'on le pense. Le tennis a des pertes d'adhérents, leur trésorerie est très compliquée, en regardant leurs comptes nous avons considéré qu'il fallait leur laisser leur subvention.

Il faut tout de même savoir que nous avons des dossiers au sport depuis maintenant une quinzaine d'années, nous avons fait un dossier de demandes de subventions très complet. Ces dossiers sont examinés au cas par cas effectivement, et la première chose que je fais c'est de regarder s'il y a des alertes dans les deux sens où l'on s'aperçoit d'un seul coup sur un point qu'il y a une explosion de la dépense, j'entoure tout cela en rouge en disant qu'il faut que l'on regarde. Inversement, nous regardons si nous trouvons une anomalie quelque part. Je donne un exemple tout bête : quelqu'un qui a mis 10 000 € de dépenses l'année dernière pour un sujet important et qui n'en remet que 2 000 cette année, on se demande ce qui se passe. On appelle le président en lui demandant s'il ne s'est pas trompé, tout cela est étudié au cas par cas, il n'y a pas de souci.

Nous regardons les fonds associatifs, bien entendu, pour voir ce qu'ils ont en réserve, de façon à faire face à des cas urgents. Notamment pour la natation, je peux vous dire qu'il y a 83 000 € de fonds associatifs, ils sont à l'aise. De toute façon, nous faisons en sorte de ne pas créer une gêne financière, tout en respectant bien sûr le principe de faire attention au budget de la Ville, à l'argent que donne le contribuable.

Après chaque analyse, de toute façon il y a quatre associations qui n'ont pas subi de baisse : le tennis, le troisième âge, le twirling, l'athlétisme. D'autres ont volontairement demandé des baisses, comme la natation, mais je rappelle tout de même qu'à côté de tout cela, de ce que nous donnons aux subventions qui est de l'ordre de 220 000 € pour tous les clubs de sport, nous donnons également des heures d'équipement, et ce n'est pas neutre : plus de 23 000 heures d'occupation de nos terrains sportifs, de nos gymnases, c'est important.

Nous sommes en train de regarder combien nous coûtent tous ces équipements, nous avons déjà fait une étude il y a quelque temps, il faut tout de même savoir que l'heure d'un équipement est, suivant les équipements, entre 100 et 200 € de l'heure. Il y a tout de même un coût derrière tout cela, 23 000 heures d'occupation de terrain. Les clubs le savent bien, certains comme le Miniwave n'arrêtent pas de me remercier pour l'occupation qu'ils ont déjà, ce qui est une subvention parce que cela nous coûte tout de même de l'argent. Là-dedans, je ne compte d'ailleurs pas les locaux que nous mettons à disposition à titre complet. Par exemple, le VTT a un club, en dessous de Victor Hugo, avec une occupation permanente, comme cinq ou six autres. Cela coûte également, nous marquons « permanent » parce que c'est ouvert toute la journée et qu'ils peuvent y accéder tous les jours.

Monsieur BARATON

La subvention au football club baisse de 1 000 €, est-ce que c'est à la demande du club ?

Monsieur TURCK

Ce n'est pas à la demande du club, mais le président est au courant, je lui en ai déjà parlé. Il faut tout de même savoir qu'ils n'ont plus d'équipe senior, ni réserve, ni première. C'est une décision du président qui, dans un journal, avait d'ailleurs expliqué tout cela. Les joueurs étant tellement peu intéressés, il a décidé de supprimer l'équipe réserve et l'équipe première, maintenant, il se consacre entièrement aux enfants. Au football, nous avons par exemple constaté une augmentation trop importante de certaines dépenses, nous avons estimé que ce n'était pas normal et que nous ne pouvions pas les prendre en compte.

Monsieur le Maire

Merci. De toute façon, une subvention n'est pas faite à la demande de. Il y a un dialogue de gestion, nous proposons et nous discutons ensuite.

Monsieur BLANCHARD

En plus du CPEA, il y a un autre sujet assez sensible, me semble-t-il, qui est celui de la Maison des jeunes. Il y a une diminution assez significative de la dotation, que vous expliquerez certainement par un changement d'activité ou quelque chose de ce genre-là. La Maison des jeunes est aussi un travail qui anticipe sur les années suivantes, il me semble que s'il y a eu des diminutions de certaines activités, il faut aussi préparer l'avenir, c'est l'un des aspects importants de son activité qui va plus loin que celui d'une simple subvention à une association.

Dans l'ensemble des associations, lorsque l'on fait une analyse politique, au sens noble du terme, certaines ont de vrais besoins, pour d'autres c'est moins évident. Certaines associations tourneraient très bien si on ne leur donnait pas de subventions, on les leur donne probablement parce que l'on a l'habitude de le faire, et que ça pousserait de hauts cris si on les abandonnait. Mais nous savons très bien qu'un certain nombre d'entre elles ont de réels besoins sociaux, et préparent l'avenir de notre commune. Lorsque Monsieur Baraton parlait du football, nous savons que c'est aussi un sport d'insertion utile pour des jeunes de toutes catégories sociales.

Voilà sur l'analyse générale, et comme d'habitude nous vous demanderons un vote séparé pour les scouts d'Europe, je ne vous ferai pas le discours que je vous ai déjà asséné à diverses reprises, mais vous savez que nous ne sommes pas favorables à cette subvention.

Monsieur le Maire

Je vais passer la parole à Florence sur la MJC parce que nous étions ensemble à l'assemblée générale, tout cela se prépare, c'est un gros travail avec l'association. Sur le football, j'en profite tout de même, parce qu'il y a également un équilibre : l'action en investissement de la commune pour le football cette année représente deux choses : le terrain de foot de l'avenue de Bauffremont et le terrain synthétique du COSEC, ce sont tout de même deux investissements relativement importants. Concernant l'argent public, il faut tenir compte, non seulement de la subvention, mais également des aides concernant les investissements dans les équipements publics. Pour le football, ce sont deux gros équipements qui seront réalisés cette année, que vous avez d'ailleurs votés dans le cadre du budget, il ne faut donc pas l'oublier.

Madame NAPOLY

Concernant la MJC, je voudrais juste vous dire que le montant de cette subvention a été très sérieusement discuté avec eux, et bien loin de nous l'idée de les mettre dans une situation difficile. Je ne vais pas m'étendre sur ce qu'ils font puisque nous aurons un point à l'ordre du jour au sujet de la convention que nous passons avec la MJC et sur les raisons pour lesquelles nous la passons. Nous avons bien évidemment l'intention de poursuivre ce partenariat fructueux avec eux, il faut savoir que l'effort qui leur est demandé leur semble, au bout du compte, minime par rapport à ce que vivent la plupart des autres structures qui leur sont similaires, il faut le redire parce que c'est tout de même important.

Cet effort est également parallèle à ce que nous demandons au service culturel. Il y a un moment où l'on ne peut pas demander aux services de travailler, de faire toujours aussi bien avec des moyens un peu moins importants, et de ne pas appliquer cette règle aux associations. Il y a donc un parallélisme des formes dedans qui se fait en toute compréhension mutuelle.

Je reviens également sur le fait que la subvention est en baisse de 2 % mais qu'elle est également faite en tenant compte d'un nombre de réserves de la MJC, et notamment d'une provision pour risques qui devrait être libérée dans le courant de l'année. Elle est tout de même d'un montant de 54 500 €, et couvre plus que largement la diminution du montant de la subvention. À côté de cela, toutes les autres aides apportées à la MJC se poursuivent, aides qui viennent à la fois du service culturel, mais aussi du service technique et de l'ensemble des services de la ville.

Monsieur le Maire

Merci Florence. D'autres questions ?

Monsieur BARATON

Je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez dit sur le football, mais j'aurais bien aimé que ce soit la même chose pour le tennis. Je ne vois pas pourquoi ce n'est pas le cas, puisque l'on baisse d'une façon autoritaire de 1 000 € pour le football, on aurait pu baisser de 500 € pour le Tennis club, cela ne les aurait pas mis en difficulté mais aurait été un geste comme les autres.

Une dernière chose qui n'est pas dans le cadre de ces subventions : est-ce que nous avons la tendance de Versailles Grand Parc pour le Carré des Arts ?

Monsieur le Maire

C'est une tendance à la stabilisation, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Madame NAPOLY

A Versailles Grand Parc, le souci est le même que partout, nous espérons tenir une stabilisation du montant de la subvention, ce qui a été le cas l'année dernière, nous sommes entre 0 et -1 actuellement à l'étude.

Madame DELAIGUE

Juste un petit complément : je voulais remercier Daniel Turck de m'avoir envoyé le nombre d'adhérents des associations sportives, comme je le lui avais demandé en commission. En revanche, j'ai l'impression, et je peux me tromper, qu'il ne l'a pas envoyé aux autres membres de la commission, puisque mon voisin immédiat ne l'a pas eu. S'il était possible de l'envoyer à tout le monde, ce serait bien, merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Ce sera fait.

Monsieur

Intervention inaudible, micro éteint.

Monsieur le Maire

Nous enverrons ce document à tous les membres du conseil. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix : des votes contre ? Vous, c'est contre les scouts d'Europe, ainsi que Monsieur Dassé et Madame Vial, en tout cela fait 5 contre. Concernant les autres subventions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Non, c'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les avis favorables, des membres de la commission Finances et Affaires générales réunie le mercredi 1er février 2017 et des membres de la commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 2 février 2017,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1° A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'attribuer aux associations de la ville pour l'année 2017, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017
A C E	180 €
ACSC (EX HOTEL SOCIAL ST YVES)	900 €

AIKIDO CLUB CELLOIS	1 450 €
AMICALE DU PERSONNEL	41 000 €
AMIS DES ANIMAUX CELLOIS	6 000 €
APESEB	600 €
ASS. SPORT. 3e AGE DE LA CELLE ST-CLOUD	800 €
ASSOCIATION AIDE SCOLAIRE ET ALPHABETISATION (A.S.A)	1 500 €
ASSOCIATION BEBEDOM	6 300 €
ASSOCIATION CELLOISE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE	450 €
ASSOCIATION DE JUMELAGES	950 €
ATHLETISME CLUB CELLOIS	8 000 €
AUMONERIE DES JEUNES	570 €
CELLE ST-CLOUD BASKET-BALL	12 750 €
CELLOIS HANDBALL	14 600 €
CELLOIS PETANQUE	2 150 €
CELLOIS/CHESNAY VOLLEY-BALL	6 350 €
CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT DES YVELINES	240 €
CLUB AQUATIQUE CELLOIS	4 000 €
CLUB RENAISSANCE	1 600 €
CLUB SPORTIF CELLOIS FOOTBALL	30 500 €
COMITE DES YVELINES DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	270 €
COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES	1 000 €
CONSEIL DES OEUVRES SOCIALES	26 000 €
COURSES EN FÊTE	7 000 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	3 100 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 780 €
ECOLE SAINTE MARIE	92 842 €
ETABLISSEMENT HANDICAPES VAL DE SEINE	160 €
GUIDES D'EUROPE	190 €
GYM. VOLONTAIRE CELLOISE	380 €
HOT FRISBEE CLUB CELLOIS	1 550 €
JUDO CLUB CELLOIS	9 800 €
KARATE CLUB CELLOIS	3 130 €
LA CELLE ST-CLOUD CYCLO/VTT	1 750 €
LA CELLE ST-CLOUD GYMNASTIQUE	55 000 €
LES PETITS PAS DU SQUARE	600 €
LES VITRINES CELLOISES	3 500 €
MAISON DES JEUNES	218 800 €
MINI WAVE GROUP (Modélisme)	1 950 €
PREVENTION ROUTIERE	190 €
RESEAU D'ECHANGE RECIPROQUES DE SAVOIRS (RERS)	620 €
RUGBY CC 78	16 600 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	800 €
SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE	980 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 500 €
SOCIETE ST VINCENT DE PAUL	800 €
SOUVENIR FRANÇAIS	500 €
TENNIS CLUB DE ST-FRANÇOIS D'ASSISE	1 650 €
TENNIS CLUB LA CELLE ST-CLOUD	15 000 €
TONUS	440 €
TWIRLING BATON LA CELLE ST-CLOUD	4 500 €
UNAFAM 78	300 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	350 €

2° à la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 5 – M. BARATON, M. DASSÉ, Mme VIAL, M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE :

D'attribuer une subvention à l'association suivante

SCOUTS D'EUROPE	380 €
-----------------	-------

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Tarifs 2017/2018 restauration municipale

Monsieur BRILLANT

Comme chaque année, Le Conseil municipal arrête les tarifs concernant la restauration municipale. Vous avez les tarifs 2016 dans le tableau, et à la page suivante vous avez les propositions qui sont les mêmes tarifs augmentés de 1,5 %, comme tous les tarifs.

Juste un petit mot sur le repas formule à plat unique, qui est une nouveauté depuis le 1^{er} janvier 2017. Il y environ une dizaine de personnes qui adhèrent à cette formule, cinq personnes n'allaient plus à la restauration municipale car elles trouvaient que les menus étaient trop copieux, et adhèrent à cette nouvelle formule. Cinq autres personnes prenaient le repas complet et ont adhéré à cette formule-là, cela s'équilibre et reçoit l'assentiment de beaucoup de gens du personnel municipal. Voilà donc les tarifs qui vous sont proposés pour 2017.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Deux. Abstentions ? Deux. C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Affaires Financières et Générales, réunis le 1er février 2017,

Vu la dernière révision des tarifs en date du 10 février 2016,

Vu le tarif fixé à 2,50 € en date du 30 novembre 2016 pour la formule supplémentaire composée d'un plat unique proposée pour les agents municipaux à titre expérimental du 1er janvier jusqu'au 30 juin 2017,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2017/2018 pour la restauration municipale,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE membres présents et représentés,

Pour : 31

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 2 – M. MICHEL, Mme FERNEZ

Décide :

De fixer les tarifs 2017/2018 pour la restauration municipale, comme indiqué selon le tableau ci-dessous, à compter du 4 septembre 2017 :

SELF de l'HÔTEL de VILLE	TARIFS
Repas du Personnel Communal	4,97 €
Repas formule « plat unique » du personnel communal	2,54 €
Repas Stagiaires non rémunérés, agents en formation, intervenants spectacle et exposition	gratuité
Repas du personnel extérieur	6,24 €
Repas Invités (personnel entreprises)	9,49 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Organisation et rémunération des agents recenseurs

Monsieur BRILLANT

Les enquêtes de recensement de la population ont lieu chaque année auprès d'une partie de la population, conformément aux dispositions de l'article du 27 février 2002 relatif à la démocratie de proximité. Il s'agit d'une collecte d'informations par sondage auprès d'un échantillon d'adresses déterminé par l'INSEE représentant 8 % des logements de la commune.

Le partenariat entre l'INSEE et la commune prévoit que celle-ci prépare et réalise des enquêtes de recensement, comme un coordinateur recrute et gère les enquêteurs sous le contrôle de l'INSEE. La commune reçoit, au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement, une dotation forfaitaire de l'État qui s'élevait pour l'année 2016 à 4 341 €.

Le nombre d'agents recenseurs nécessaire, leurs modalités de recrutement ainsi que leur rémunération doivent être déterminés par une délibération prise en conseil municipal. Pour l'année 2017, ce sont quatre agents qui ont été recrutés, ils doivent enquêter entre 180 et 200 logements chacun, du 19 janvier au 25 février. La rémunération de l'agent recenseur doit prendre en compte les deux jours de formation dispensés par l'INSEE, les déplacements, la tournée de reconnaissance et a minima trois passages par logement.

Il vous est proposé de fixer cette indemnité à 6 € par logement enquêté. Il convient également d'autoriser le Maire à désigner un coordinateur communal qui sera le coordinateur des opérations de recensement. C'est pourquoi il est proposé aux membres du conseil municipal :

1. De fixer au nombre de 4 le nombre d'agents recenseurs pour l'année 2017 ;
2. De verser pour chaque agent une indemnité de 6 € par logement enquêté entre le 19 janvier le 25 février 2017 ;
3. Et d'autoriser le Maire à désigner un coordinateur communal en charge de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement pour l'année 2017.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame VIAL

J'aurais souhaité avoir une petite précision, à savoir comment sont recrutés les agents recenseurs ? Est-ce que ce sont des agents municipaux ou est-ce que ce sont des personnels extérieurs ?

Monsieur BRILLANT

Il y a des gens extérieurs et des personnes communales. Auparavant, nous avons 5 enquêteurs, malheureusement nous n'avons pu en recruter que 4, faute de candidats.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Il n'y a pas d'autres remarques. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Générales réunie le 1er février 2017 pour :

- fixer au nombre de 4 les agents recenseurs pour l'année 2017,
- verser, à chaque agent, une indemnité de 6 euros nets par logement enquêté entre le 19 janvier et le 25 février 2017,
- autoriser le Maire à désigner un coordonnateur communal en charge de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement pour l'année 2017.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

- de fixer au nombre de 4 les agents recenseurs pour l'année 2017,
- de verser, pour chaque agent, une indemnité de 6 euros par logement enquêté entre le 19 janvier et le 25 février 2017,
- d'autoriser le Maire à désigner un coordonnateur communal en charge de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement pour l'année 2017.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Organisation mini-séjours 2017

Madame LABORDE

Comme chaque année, trois mini-séjours sont programmés dans le cadre des accueils de loisirs durant les vacances. D'une durée de cinq jours, ces mini-séjours sont, pour certains enfants, l'occasion de la première séparation d'avec le milieu familial. Ils favorisent la découverte et développent l'autonomie et la sociabilité chez l'enfant. C'est aussi l'occasion pour les enfants qui passent tout l'été en accueil de loisirs de pouvoir partir en vacances, et à d'autres de partager de réelles vacances avec les amis, hors du cadre familial.

Ces mini-séjours sont généralement organisés durant l'été. Compte tenu du succès rencontré par celui programmé durant les vacances de printemps 2016, nous proposons sa reconduction cette année. Ces mini-séjours sont encadrés par les animateurs des accueils de loisirs de la Ville, connus des enfants et des parents, ce qui est rassurant pour tous, surtout pour un premier départ.

Le budget des mini-séjours 2017 est de 17 891 € pour 260 journées enfants. Ce budget est inscrit au budget primitif de la Ville. Il y a un premier mini-séjour pour les 9-12 ans à la Commanderie d'Arville en avril, puis deux séjours en été, un pour les 8-12 ans à la base de loisirs de Bois-le-Roi, et un autre au centre équestre du Moulin de Giez. Il est proposé un taux de prise en charge par la Ville d'un minimum de 12 % pour l'ensemble des familles, avec une dégressivité suivant le quotient familial, le tableau est donné derrière. Il est également proposé un abattement de 10 % à partir du deuxième enfant inscrit aux mini-séjours.

Il vous est demandé d'arrêter le montant de la participation des familles pour les mini-séjours selon le tableau en annexe, d'arrêter la proposition d'un abattement de 10 % à partir du deuxième inscrit par mini-séjour, d'arrêter les modalités d'inscription des mini-séjours détaillées en annexe 2.

Madame VIAL

Une précision, Madame Laborde : nous n'avons pas vu ce point-là en commission ? Ou alors je dors.

Madame TRINIAC

Je vous rassure, vous ne dormiez pas, nous vous aurions réveillée. Ce qui s'est passé, c'est que pour ces mini-séjours nous demandons des devis, et nous ne les avons pas tous reçus et analysés lors de la commission. Les prestataires ont une période, pendant l'hiver, où ils ne fonctionnent pas et ne répondent pas et nous n'avons pas reçu et analysé les séjours proposés. Comme il y a un séjour proposé pour les vacances de Pâques, il fallait que cela passe aujourd'hui en conseil, mais nous ne l'avons pas présenté en commission.

Madame VIAL

Je crois que précédemment nous avons demandé à savoir à peu près comment se répartissaient les familles, en fonction du tableau, c'est-à-dire à peu près par tranches. Quelle était la répartition ? Je crois que Monsieur Kébé nous avait dit qu'il nous donnerait des informations à ce sujet, mais nous n'en avons pas eues.

Madame TRINIAC

Je pense que c'est donc une question qui a été posée l'année dernière, il me semble que j'avais apporté une réponse, honnêtement je ne l'ai pas là, mais nous pourrions vous l'apporter. Elle est peut-être juste indicative parce que ce n'est pas forcément chaque année la même chose, c'est donc difficile. La seule chose que je peux dire c'est que le séjour des vacances de Pâques de l'année dernière était pour 16 enfants, il a eu beaucoup de succès, nous envisageons donc d'en envoyer 20 cette année.

Monsieur BLANCHARD

Cette question des devis me fait soulever un petit problème auquel nous sommes confrontés particulièrement cette année : classiquement les réunions des commissions se font 15 jours avant le conseil, et là, avec les congés scolaires on se retrouve avec des réunions de commissions qui, à deux reprises, seront en fort décalage par rapport à la date du conseil. Il faudrait essayer de l'éviter dans la mesure du possible, je sais bien que l'on ne pense pas à cela au moment où l'on établit la date du conseil, mais un gros décalage fait que les informations sont moins fraîches et qu'il peut nous en manquer certaines de dernière minute dans ces cas-là.

Deuxième remarque d'ordre général, j'ai une impression très forte, je n'ai pas examiné au cas par cas, qu'il y a tout de même une érosion de ces mini-séjours avec le temps. Vous dites qu'il manque d'appétit de la part des familles, est-ce qu'il n'y a pas aussi un manque de sollicitation de la part de la commune auprès des familles qui pourraient être intéressées et pour lesquelles cela pourrait être utile ?

Enfin, dernière chose, comme ça je n'aurais pas nécessairement besoin d'y revenir, sauf si vraiment vous nous donniez des raisons de le faire, notre vote sera d'accord sur l'organisation mais pas sur les tarifs, comme d'habitude.

Monsieur le Maire

Il n'y a qu'un vote, comment fait-on ?

Monsieur BLANCHARD

Alors nous votons contre.

Monsieur le Maire

Vous votez contre, je ne vois vraiment pas comment techniquement dissocier les deux. On ne vote que sur les modalités de paiement, Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Mon explication de vote n'était pas contre l'organisation mais contre les tarifs.

Monsieur le Maire

D'accord pour l'explication de vote. Sophie, sur le manque d'appétit ?

Madame TRINIAC

Effectivement, nous l'avons remarqué, c'est pour cela que nous avons adapté l'offre que nous avons proposée sur les vacances de Pâques. Il y a un vrai succès, l'année dernière nous aurions pu en envoyer davantage que les places prévues. Maintenant, cela reste des mini-séjours, c'est-à-dire qu'il est vrai qu'on limite au maximum à 20. Nous avons des animateurs de la ville et un coordinateur qui partent avec les enfants, et le but n'est pas de faire des groupes de 40 enfants. Nous voulons que cela reste des mini-séjours, c'est cinq jours, c'est dynamique et on s'adapte. Peut-être que dans les années à venir nous en proposerons plus sur les vacances de Pâques si cela a plus de succès, pourquoi pas sur les vacances de février, et un peu moins l'été si c'était le cas. Nous essayons de voir comment cela évolue.

Monsieur le Maire

J'ajoute, et Sophie tu nous l'avais dit de manière très claire, que ces séjours à thème remportent beaucoup plus d'adhésion, d'intérêt que les séjours traditionnels de classes vertes. Les thèmes : « Vivre au Moyen Âge », « Multiactivités », « Poney » rencontrent l'intérêt des participants.

Madame TRINIAC

J'ai là un petit dépliant qui sera distribué aux familles, mais c'est vraiment une offre complète.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il est intéressant de faire passer ce petit dépliant pour que chacun voie ce que cela représente. Il y a tout de même une construction pédagogique derrière le projet, il ne s'agit pas uniquement d'embarquer les enfants dans le car et de les déposer, il y a un projet.

Madame DELAIGUE

Si les mini-séjours de printemps ont beaucoup de succès, ne peut-il être envisagé qu'il y ait une démultiplication ? Au lieu d'un seul groupe, deux groupes de 20 ou deux groupes de 15, par exemple ?

Madame TRINIAC

J'ai envie de vous dire : « Pourquoi pas ? ». Maintenant, les mini-séjours d'été fonctionnent aussi, c'est donc dommage de les supprimer, il faudra voir si effectivement cette année il y a encore beaucoup de monde, mais je vous répète que cela pourrait être développé sur d'autres vacances que les vacances de Pâques, pourquoi pas ?

Monsieur le Maire

Merci Sophie. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour les mini séjours est inscrite au budget primitif 2017,

Considérant que les mini séjours sont pour certains enfants les seules occasions de partir en vacances,

Considérant que ces mini séjours sont parties intégrantes des activités des Accueils de loisirs,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide

D'arrêter le montant de la participation des familles pour les mini séjours selon le tableau en annexe 1,

D'arrêter la proposition d'un abattement de 10% à partir du 2e inscrit par mini séjour,

D'arrêter les modalités d'inscription.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE 1

		Commanderie d'ARVILLE pour les 9-12 ans du 03/04 au 07/04	BOIS LE ROI pour les 8-12 ans du 17 au 21/07/17	Le Moulin de Giez pour les 5-7 ans du 24 au 28/07/17		
	tranches de quot. Fam.	270,90 €	262,69 €	297,49 €		
Quotient familial	selon R.I. famille Plus du CCAS	Participation de la ville	Participation des familles selon Q.F			
	Tranches A et B.		Jusqu'à 330,50€	60%	108,36 €	105,08 €
	Tranche C.	de 330,51€ à 396,60€	56%	119,20 €	115,58 €	130,90 €
	Tranche D.	de 396,61€ à 462,70€	52%	130,03 €	126,09 €	142,80 €
	Tranche E.	de 462,71€ à 528,80€	48%	140,87 €	136,60 €	154,70 €
	Tranches F.	de 528,81€ à 594,90€	44%	151,70 €	147,11 €	166,59 €
	Tranche G.	de 594,91€ à 661€	40%	162,54 €	157,61 €	178,49 €
	Tranche H.	de 661,01€ à 793,20€	36%	173,38 €	168,12 €	190,39 €
	Tranche I.	de 793,21€ à 925,40€	32%	184,21 €	178,63 €	202,29 €
	Tranche J.	de 925,41€ à 1057,60€	28%	195,05 €	189,14 €	214,19 €
	Tranche K.	de 1057,61€ à 1189,80€	24%	205,88 €	199,64 €	226,09 €
	Tranche L.	de 1189,81€ à 1322€	20%	216,72 €	210,15 €	237,99 €
	Tranche M.	de 1322,01€ à 2644€	16%	227,56 €	220,66 €	249,89 €
	Tranche N.	Supérieur à 2 644€	12%	238,39 €	231,17 €	261,79 €

ANNEXE 2

Modalités d'inscription :

Les inscriptions aux mini séjours s'effectueront au service Enfance/Jeunesse

Les mini séjours sont destinés aux enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune

Les inscriptions aux mini séjours seront ouvertes par ordre de priorité pour :

Les enfants qui fréquenteront les accueils de loisirs durant les deux mois de l'été

Les enfants qui fréquenteront les accueils de loisirs l'été durant un mois

Les enfants qui fréquenteront les accueils de loisirs l'été pendant au moins quinze jours.

Le règlement des mini séjours sera fractionné entre le moment de l'inscription et la fin du mois de départ du mini séjour.

En cas d'annulation pour des raisons médicales ou exceptionnelles dûment justifiées, la somme de 22€ sera facturée à la famille pour les frais administratifs.

Pour d'autres motifs d'annulation par la famille, ceci entraînera la perception des frais selon le barème ci-dessous :

Plus de 60 jours avant le départ : 10 % de la participation de la famille,

Entre 45 et 60 jours : 30 % de la participation de la famille,

Entre 30 et 45 jours : 50 % de la participation de la famille,

Entre 7 et 30 jours : 75 % de la participation de la famille,

Moins de 7 jours avant le départ : 100 % de la participation de la famille

2. Tarifs des activités périscolaires 2017/2018

Madame GRELU

Chaque année à cette période, Le Conseil municipal arrête les pleins tarifs concernant les activités périscolaires et extrascolaires de la prochaine rentrée scolaire, le CCAS arrêtant, quant à lui, les tarifs dégressifs applicables aux 14 tranches de quotients familiaux, dans le cadre de la politique tarifaire familiale et sociale « Famille plus ».

Ainsi, les tarifs présentés ci-dessous s'appliquent uniquement aux familles dont le quotient familial dépasse 2 644 € par mois, toutes les autres familles bénéficiant de tarifs dégressifs. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les tarifs proposés ci-dessous. Vous les avez sur la page suivante, avec les tarifs actuels et à côté les tarifs proposés, sur la même page.

Monsieur le Maire

Merci Bernadette. Des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Deux. Abstentions ? Deux. C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la dernière révision des tarifs extra- scolaires et périscolaires en date du 16 février 2016,

Vu la création d'une majoration du tarif journalier d'accueil de loisirs pour retard, hors cas de force majeure,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Vie Sociale et Famille lors de sa séance du 1er février 2017,

Considérant que la majoration du tarif journalier d'accueil de loisirs pour retard n'est pas applicable en cas de force majeure (grève dans les transports en commun, retard des trains, intempéries, etc.)

Considérant que l'augmentation des tarifs est d'environ 1,5%, compte tenu des arrondis,

Considérant que le Conseil d'administration du C.C.A.S. est invité à fixer les tarifs dégressifs correspondant aux nouveaux tarifs pleins ci-dessous, au titre de la politique tarifaire familiale et sociale "Famille plus",

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 31
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE
Abstentions : 2 – M. MICHEL, Mme FERNEZ

Décide d'adopter les tarifs pleins des activités périscolaires et extrascolaires ci-dessous, pour l'année scolaire 2017/2018, à partir du 04 septembre 2017

Activités	Tarifs
Accueils de loisirs	
<u>Tarif vacances scolaires</u>	27,92 €
Présence sans inscription	38,27 €
Panier repas	25,81 €
<u>Tarif mercredi 1/2 journée</u>	20,09 €
Panier repas mercredi	17,98 €
Présence sans inscription	26,99 €
Pénalité de retard en accueil de loisirs	10,00 €
Participation nuitées	16,02 €

Accueils périscolaires**Accueils du matin**

Tarif horaire	1,96 €
Présence occasionnelle	3,02 €
Présence sans inscription	6,95 €

Accueils du soir maternels

Tarif horaire (16h 30- 17h 30/17h 30-18h 30)	2,47 €
Plage 16h- 16h 30	0,93 €
Présence occasionnelle (16h / 16h 30)	1,39 €
Présence occasionnelle (taux horaire)	2,78 €
Présence sans inscription (taux horaire)	12,57 €

Accueils du soir élémentaires

Tarif horaire (16h 30- 17h 30/17h 30-18h 30)	1,85 €
Plage 16h /16h 30	0,93 €
Présence occasionnelle (16h / 16h 30)	1,39 €
Présence occasionnelle (taux horaire)	2,11 €
Présence sans inscription (taux horaire)	11,49 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Tarifs 2017/2018 restauration scolaire

Madame MARADEIX

Comme chaque année, Le Conseil municipal arrête les tarifs concernant la restauration scolaire. Le CCAS arrête, quant à lui, les tarifs dégressifs applicables aux 14 tranches de quotients familiaux dans le cadre du dispositif de la carte « Famille plus ». Ainsi, les pleins tarifs qui vous sont présentés s'appliquent uniquement aux familles dont le quotient familial dépasse 2 644 € par mois, toutes les autres familles bénéficiant de tarifs dégressifs. Il vous est donc proposé d'adopter les tarifs ci-dessous, vous les avez sur la page suivante.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. Des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Deux. Abstentions ? Deux. Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et famille, réunis le 1er février 2017,

Vu la dernière révision des tarifs en date du 16 février 2016,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs pleins des repas scolaires pour la saison 2017/2018,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 31

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 2 – M. MICHEL, Mme FERNEZ

Décide :

De fixer les tarifs 2017/2018 pour la restauration scolaire, comme indiqué selon le tableau ci-dessous, à compter du 4 septembre 2017 :

RESTAURATION SCOLAIRE	TARIFS
Repas Enfants Cellois et enfants fréquentant les CLIS	5,25 €
Repas Enfants hors commune pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 793,21 € (tranche 1 du barème)	6,29 €
Repas Enfants hors commune pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 793,21 € (tranche 1 du barème)	8,12 €
Repas enfants Bougivalais hors commune pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 793,21 € (tranche 1 du barème)	4,29 €
Repas enfants Bougivalais hors commune pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 793,21 € (tranche 1 du barème)	6,12 €
Participation de Bougival aux repas enfants Bougivalais hors communes (délibération du 23 juin 2015)	2,00 €
Tarif hors abonnement	10,45 €
Accueil des enfants allergiques	2,11 €
Repas enseignants (indice inférieur à 465)	5,07 €
Repas enseignants (indice supérieur à 465)	6,39 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. ANIMATION DE LA VILLE

1. Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la Ville et la MJC

Madame NAPOLY

Il s'agit de renouveler la convention biannuelle que nous passons avec la MJC, convention d'objectifs dans laquelle s'inscrit le montant de la subvention que nous leur versons. Si nous aidons la MJC, c'est parce que son travail s'inscrit dans le cadre d'objectifs de la Ville en termes de politique socioculturelle. Vous avez pu lire ces trois objectifs dans la convention qui était jointe au dossier, je vous les relis :

- Ouverture des activités au plus grand nombre en rayonnant sur l'ensemble de la commune et ses environs, notamment en direction des jeunes ;
- Développement des pratiques culturelles ;
- Harmonisation des programmes entre les services municipaux, les associations et institutions locales en matière d'actions éducatives, sociales et culturelles.

Pour vous aider à prendre la mesure de la façon dont la MJC répond à ces objectifs, je pense que je vais me contenter de vous lire une partie de son rapport d'activités pour la saison 2015-2016 :

(Madame Napoly donne lecture de l'extrait)

« En 2015-2016, la MJC a proposé 81 événements, 37 spectacles, 10 expositions, 11 stages, 12 résidences, 11 animations événementielles. Elle a développé des partenariats avec un certain nombre d'acteurs : le service culturel de la Ville, voire le service sportif de la ville, avec La Route des Contes, le Téléthon, l'Euro de foot, plus récemment la Coupe de Handball, le service jeunesse de la Ville, la MJC Maison pour Tous de Chatou la bibliothèque, la Litchi qui est une association d'improvisation théâtrale, la Compagnie Volubilis qui est une compagnie de théâtre celloise, le CRI qui est une association dédiée à la promotion des musiques actuelles, avec « Vivre Parmi les Autres » pour des animations autour de la sophrologie, avec le lycée Corneille, avec le collègue Pasteur pour des représentations de théâtre, avec l'IME pour de l'éveil musical, avec l'institut Charcot pour des percussions africaines, avec « Les Vitrines Celloises » pour la Fête de la musique Place Berthet, ou encore plus récemment avec le groupe « Demain » pour la coordination des activités de ce groupe avec le CPEA ».

Je ne vais pas reprendre en détail le troc de plantes, tout un certain nombre de choses, en tout et pour tout c'est tout de même un très grand nombre de Cellois qui ont pu profiter de ces activités proposées par la MJC.

Aujourd'hui, le seul point difficile pour la MJC, c'est son nombre d'adhérents. Paradoxalement, elle touche de plus en plus de monde, via sa diffusion culturelle et ses propositions événementielles, mais elle a du mal au niveau de ses adhérents parce que le nombre de participants aux activités diminue. Il diminue probablement pour plusieurs raisons, il y a un assez fort impact pour la MJC depuis la modification des rythmes scolaires, il ne faut pas se voiler la face, pas seulement parce que les enfants ne sont pas disponibles le mercredi, mais aussi parce que les rythmes des familles ont été modifiés. Ils ressentent assez fortement le fait que pour les familles, avoir la contrainte supplémentaire d'une activité à rajouter sur des rythmes hebdomadaires très lourds, est compliqué.

C'est pour cela qu'ils s'orientent vers une nouvelle forme de propositions, et ça c'est l'un des grands atouts de la MJC, sa capacité à s'adapter aux tissus, aux modes de vie de son public. Ce sont des propositions de stages, soit sur le week-end, soit sur une journée, en proposant souvent des activités familiales, ce qui leur permet de toucher à nouveau un certain nombre de personnes qui, en répétant, vont parfois être adhérentes, mais parfois ne pas prendre l'adhésion mais participer à des activités de la MJC.

Voilà pour l'ensemble. Pour nous il n'y a aucun doute sur le fait que la MJC répond effectivement aux objectifs qui lui sont fixés, et nous vous proposons de renouveler la convention que nous régularisons avec eux.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame DELAIGUE

J'étais également à l'Assemblée générale de la MJC, j'ai donc pu avoir ces éléments d'explication. Effectivement, pour la baisse des adhérents, la baisse des activités qui seraient donc

conurrencées par les nouvelles activités périscolaires, la question que je me posais était de savoir s'il n'y avait pas également le coût des activités qui est tout de même élevé.

Madame NAPOLY

Cela peut toujours jouer, mais il faut tout de même savoir que la MJC accepte toutes les formes d'aide dont peuvent bénéficier les familles, notamment tous les bons CAF, toutes les aides des entreprises, et qu'au-delà de ça ils permettent parfois à des gens qui ont envie de faire une activité, de découvrir que ces aides existent, parce que très souvent les gens ne savent pas qu'ils peuvent bénéficier de ce genre de choses. On peut toujours se dire que le moins cher pourrait davantage aider, mais ils ne ressentent pas cela comme un obstacle important. Paradoxalement, ce sont les activités les plus chères qui marchent le mieux, ou en tout cas elles n'ont pas connu de décroissance.

Monsieur BARATON

Juste pour savoir : concernant la convention entre la Ville et la fédération des MJC, parce que la Ville verse une certaine somme, quelle est l'évolution de cette somme ?

Monsieur le Maire

Cette somme suit l'évolution de la grille, c'est de l'ordre de 1,5 % par an d'augmentation. Mais il est vrai qu'il faut tenir compte, non seulement de la subvention à l'organisme en fonctionnement de la MJC, mais également de la subvention qui sert à couvrir les salaires et charges de la Directrice de la MJC. En fait, le coût pour la Ville n'est pas en diminution, mais en même temps nous le faisons parce que, comme l'a rappelé Florence, cela a un objectif socioculturel très important dans la Ville. Je veux vraiment témoigner de la vitalité de cette MJC qui, avec ses 80 manifestations par an, ce qui est considérable, avec un public qui reste important bien qu'avec des hauts et des bas dans l'évolution du nombre d'adhérents mais qui fonctionne, et une équipe de direction, le président, la directrice qui sont à la fois de grande qualité, très engagés et pour lesquels nous pouvons vraiment renouveler nos remerciements et notre reconnaissance.

Madame DELAIGUE

C'était exactement ce que je voulais dire, je trouve que l'équipe de la MJC est tellement dynamique, toute la partie spectacle en particulier a un grand succès, elle est très créative et je pense que l'on peut vraiment les remercier pour tout le travail effectué.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 2 février 2017,

Considérant que la MJC - Maison pour tous joue un rôle primordial dans l'animation culturelle de la Ville,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à donner son accord pour le renouvellement de la convention pour une durée de 2 ans,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la MJC - Maison pour Tous ci-annexée.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour La Route des Contes

Madame SALSAT

Depuis treize ans, « La Route des Contes » est l'événement phare de la saison culturelle de La Celle-Saint-Cloud. Très ancrée sur le territoire de la ville, cette manifestation transversale fait l'objet de nombreux partenariats institutionnels et privés et touche un public de plus en plus nombreux. La Route des Contes est une action culturelle qui répond aux objectifs suivants :

- Fédérer sur le territoire tous les acteurs culturels et sociaux ;
- Sensibiliser un large public de la petite enfance aux aînés ;
- Promouvoir à chaque édition une culture spécifique.

La Route des contes saison 13 sera organisée en novembre et décembre 2017 et aura pour thème l'Australie. Elle proposera une exposition artistique et documentaire, des visites et des séances de contes à destination de divers publics, des spectacles, des séances de cinéma, des ateliers, des animations itinérantes dans les différents équipements de la ville.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines dans le cadre du nouveau dispositif « Aide à projets culturels structurants et innovants » pour l'organisation de La Route des Contes 2017.

Monsieur le Maire

Merci Geneviève. C'est une belle manifestation, cette année sur l'Australie, qui aura lieu à l'hiver prochain. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. Merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville réunie le jeudi 2 février 2017,

Considérant que la Ville souhaite poursuivre le développement de la Route des Contes sur un large territoire et en direction d'un très large public,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Yvelines dans le cadre du nouveau dispositif « Aide à projets culturels structurants et innovants » pour l'organisation de la Route des Contes 2017.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Monsieur SCHNELL

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, prévoit que les communes réalisent un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, que l'on appelle le PAVE. Le PAVE est à la fois un diagnostic et un outil de planification des actions de mise en accessibilité sur le territoire de la commune. Il permet d'identifier les travaux spécifiques de mise en accessibilité, de les programmer dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel, en ciblant les actions les plus urgentes, notamment concernant la continuité des chaînes de déplacement.

Je m'arrête une seconde. Contrairement à l'autre ensemble de lois qui concerne les établissements recevant du public, pour la mise en application du PAVE il n'y a pas de date limite. Le législateur a bien compris que c'était un travail de très longue haleine puisque l'on va jusqu'aux petits détails, du dernier petit bout de trottoir au bout de la commune, il n'y a donc pas de date limite, c'est une grosse différence avec les ERP.

La commune a engagé en 2015, avec l'aide d'un bureau d'études, l'élaboration de son PAVE. Le travail qui a été fait par le bureau d'études est excellent, ils ont parcouru à pied les 40 et quelques kilomètres de voirie de la commune, il y avait le responsable de la société ACIER qui a été retenue, et une personne non-voyante qui l'a accompagné. Nous avons donc un PAVE qui reflète la réalité de ce que l'on rencontre comme obstacle sur les voiries de la commune.

Le diagnostic du PAVE s'est attaché à analyser l'espace public au regard de plusieurs thèmes, un certain nombre de critères sont définis par des décrets, on en cite quelques-uns : les largeurs des trottoirs, il faut qu'ils puissent permettre à deux fauteuils de se croiser, les abaissements de chaussées pour que les roues de fauteuils puissent monter sur les trottoirs, etc. Pour mesurer le degré d'accessibilité et les progrès que nous faisons en accessibilité sur la voirie, ils ont déterminé un coefficient qui note, mètre par mètre, l'état de la chaussée, on regarde ensuite ce qui ne va pas et ce qui va.

Lorsque l'on regarde d'une manière brute ce que l'on appelle l'indice d'accessibilité, on est à 50 %, mais la loi ne nous impose pas de faire l'impossible. Notamment, pour la commune qui a beaucoup de déclivité, est exclu des obligations légales de mise en conformité de la voirie, tout ce qui est trop pentu, ce qui élimine pas mal de choses dans la commune. La sente du Martray, par exemple, on ne la rendra pas accessible.

Monsieur le Maire

On ne nous oblige pas à niveler les collines, c'est bien.

Monsieur SCHNELL

Sinon, le budget serait trop important. Lorsque l'on tient compte de ces contraintes techniques, on a un taux d'accessibilité de 75 %, la commune est accessible aux trois quarts ; il va donc falloir maintenant améliorer ce taux. Le plan qui est ici a été présenté à la commission communale d'accessibilité fin juin, et il a été tout à fait bien accueilli, c'est exactement ce que les gens attendaient.

J'ai demandé que l'on mette dans votre dossier une page un peu plus détaillée, plus technique sur ce plan. On parle de planification, il y a donc une programmation, on ne programme pas la totalité parce qu'il n'est pas raisonnable de programmer des choses que l'on ferait dans cinq ou dix ans. En revanche, nous nous engageons à avoir un programme glissant de cinq ans, lequel est déterminé

pour les cinq premières années par tout ce que le cabinet ACIER a trouvé prioritaire sur la commune ; cela est défini dans ce document. Ce sont essentiellement des fiches techniques mètre par mètre sur la commune, qui précise ce qu'il y a à faire et qui dit lorsque c'est prioritaire ou lorsque cela ne l'est pas. Dans les cinq ans qui viennent, nous nous mettrons en conformité sur tout ce qu'ils ont déterminé comme prioritaire ; ensuite, ce plan glissant va évoluer.

Par ailleurs, nous avons une autre obligation dans la loi qui est que lorsque l'on fait des travaux, leur résultat doit être conforme. Cela n'est pas dans le plan de mise en accessibilité, mais dans le plan classique de la commune. Je prends un exemple : pour la Villa Montagne Bon Air que nous sommes en train de refaire, nous allons faire un trottoir à 1,40 m d'un côté parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui, nous aurons donc 150 m qui deviendront conformes, et ce n'est pas dans le plan.

Si vous voulez consulter ce plan, comme il est dit dans la délibération, il est consultable aux services techniques.

Monsieur BLANCHARD

En commission, nous avons discuté assez longuement de ce « pavé », parce que c'est un très gros document qui est intéressant. Je pense que le terme de « plan » n'est pas parfaitement adapté parce que c'est plutôt un constat à partir duquel nous pouvons travailler pour établir un plan. Il y a peut-être des priorités, mais il y a probablement également des priorités à établir pour la commune.

On retrouve certaines rues où il n'y a pratiquement pas de circulation, pour lesquelles il y a peut-être moins d'urgence que pour des axes où il peut y avoir pas mal de personnes à mobilité réduite qui peuvent circuler. Il y a vraiment des endroits où il faut porter un effort, j'en veux pour exemple que l'on a d'ailleurs vu dans le journal sorti ces jours-ci, la possibilité de décider dans certaines rues de faire un trottoir large d'un côté, et de l'autre côté un trottoir relativement étroit, en décidant de façon un peu arbitraire que s'il y a des gens qui ont des difficultés pour se déplacer, ils vont sur le bon trottoir qui sera en très bon état alors que l'autre sera médiocre et peut le rester de façon tout à fait délibérée.

Ce document que j'ai pu lire entre deux commissions est une bonne base, il permet de voir ce qu'il ne faut plus faire puisqu'il y a même des travaux récents qui n'étaient pas conformes, ce qui était un peu dommage, et de pouvoir travailler en se mettant, comme pour les circulations douces, des objectifs de trajets dans leur ensemble. On peut avoir un trajet qui est presque parfait partout, avec un point d'achoppement dur sur lequel il faut travailler en priorité par rapport aux trajets qui sont effectués le plus régulièrement, notamment autour des zones commerçantes ou près de la gare et des transports en commun.

Monsieur SCHNELL

Le programme va évoluer, ce n'est pas parce que l'on a dit aujourd'hui que ce sont cinq années sur ces emplacements-là que l'on ne va pas évoluer. Cela peut se faire de plusieurs façons, il y a notamment la commission communale d'accessibilité qui, chaque année, verra ce que l'on a fait et qui peut avoir ses propres propositions qui peuvent évoluer.

Il y a déjà des priorités qui sont retenues, c'est indiqué dans le feuillet complémentaire, la notice d'utilisation que vous avez dans votre dossier où je dis que les priorités retenues sont les places publiques parce qu'il y a beaucoup de fréquentation. Elles sont toutes pratiquement PMR pour l'instant, et elles vont toutes le devenir très vite. Ensuite, les abords des établissements qui reçoivent du public, des points préoccupants parce que graves et dangereux en eux-mêmes, des demandes d'usagers, lorsque l'on sait qu'il y a une fréquentation à un endroit, on peut en tenir compte. Il faut effectivement se donner des priorités qui tiennent compte de tous ces éléments.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Pas d'autres questions ?

Monsieur BARATON

Je trouve que c'est évidemment une très bonne chose, mais je reviens sur le cas de l'avenue Clarisse où des aménagements importants ont été faits, il y a des bandes podotactiles, etc., sauf qu'il n'y a pas de passage piéton marqué sur le sol. C'est-à-dire que quelqu'un qui ne voit pas bien pense qu'il y en a un sauf qu'il n'y en a pas, et ce depuis quatre mois.

Monsieur SCHNELL

Deux réponses : d'abord on a déjà parlé de l'avenue Clarisse au conseil précédent, bien évidemment, dans la mesure où on doit avoir un passage piéton, il faut qu'il y ait des bandes podotactiles, même s'il y a très peu de passage ; il faut effectivement faire le marquage. On ne pouvait pas le faire en janvier et février, on n'a rien marqué dans la ville parce que les conditions ne s'y prêtaient pas, il faut qu'on le fasse maintenant, je suis d'accord.

Monsieur le Maire

Pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005,

Vu la présentation du PAVE aux membres de la Commission Communale d'Accessibilité, réunie le 29 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 1er février 2017,

Considérant que le PAVE est à la fois un diagnostic permettant d'identifier les travaux spécifiques de mise en accessibilité et un outil de planification de ces travaux sur le territoire de la commune,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Demande de subvention au titre du programme départemental 2016/2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie

Monsieur SCHNELL

Le Département a un programme triennal d'aide en matière de voirie sur trois ans, de 2016 à 2019, pour les communes de moins de 25 000 habitants. Les subventions sont accordées pour les travaux d'investissement sur les voies communales, les voies d'intérêt communautaire et les départementales. Dans ce cadre, la commune de La Celle-Saint-Cloud peut bénéficier d'une subvention correspondant à 24,81 % des montants hors taxes des travaux, d'une ou plusieurs opérations pour un montant de travaux plafonnés à 245 310 €.

Il y a des formules dans le programme du Département qui tiennent compte de la population de la ville et du linéaire de voirie communale. Si nous appliquons ces formules, nous pouvons avoir au total sur trois ans une subvention de 60 816 €. Comme il se trouve que nous avons une opération l'an prochain, en 2018, de rénovation des enrobés de l'Allée La Fontaine, et également de reprise

du profil de la rue pour un montant de 265 000 € HT, nous allons demander la subvention pour ces travaux de l'Allée La Fontaine ; cela bouclera le contrat départemental jusqu'en 2019.

Madame VIAL

Une remarque sur l'Allée La Fontaine, on en avait déjà parlé la dernière fois, sur le manque de communication qu'il y a eu lors des travaux qui sont en train d'être réalisés sur l'Allée La Fontaine. Vous nous aviez dit qu'il y avait eu des petits problèmes et que cela allait être arrangé, et là, nous avons encore des plaintes des riverains de cette allée, où les ouvriers interviennent alors que les riverains ne sont pas prévenus. Ils ne peuvent pas sortir, par exemple, leur deux-roues de leur garage, les problèmes de communication continuent. J'imagine bien que ce n'est pas facile lorsqu'il y a de grands travaux comme cela, mais dans d'autres cas il a été possible de mieux communiquer et là je ne sais pas pourquoi cela ne se passe pas très bien.

Monsieur SCHNELL

Il y a plusieurs points. D'abord, la rue est plus étroite qu'un certain nombre de rues de la ville, ensuite, vous avez vu la taille des engins, il est vrai que ce n'est pas facile de combiner les deux. Ensuite, cela dépend beaucoup des équipes que l'on a sur place. Dans un certain nombre de cas, nous avons eu récemment, à l'inverse, des félicitations des voisins.

Nous sommes déjà intervenus, il y a deux ou trois mois, je pense qu'il y a eu un mieux, il est possible qu'il y ait à nouveau des problèmes. En dehors d'un cas sur les deux mois qui viennent de s'écouler, je n'ai pas eu de remarque qui me soit remontée.

Monsieur le Maire

Il y a peut-être juste un rappel à faire à l'entreprise pour que la communication se fasse correctement. C'est un ajustement assez simple qui arrive malheureusement fréquemment, cela dépend des entreprises.

Monsieur SCHNELL

D'une manière générale, il faut savoir que les ouvriers qui sont sur le terrain mettent vraiment beaucoup de leur, il faut les voir lorsqu'ils arrêtent de travailler pour laisser passer, ils accompagnent les gens, c'est la règle générale. Il est possible effectivement, parce qu'à cet endroit il y a une population particulière, que cela se passe différemment.

Monsieur le Maire

Autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé. Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 20 juin 2016,

Vu le programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 1er février 2017,

Considérant que les subventions relatives à ce programme sont accordées pour les travaux d'investissement sur les voies communales, voies d'intérêt communautaire et départementales,

Considérant que, dans ce cadre, la commune de la Celle Saint-Cloud peut bénéficier d'une subvention correspondant à 24,81% du montant hors taxes des travaux d'une ou de plusieurs opérations, pour un montant de travaux plafonné à 245 310€,

Considérant ainsi que la commune peut prétendre à une subvention maximale de 60 861€,

Considérant que la ville, qui a programmé la rénovation de l'allée La Fontaine sur deux exercices budgétaires, procédera à la réfection complète de la chaussée de cette voie en 2018, pour un montant estimé à 265 000€ HT, soit 318 000€ TTC,

Considérant que cette opération sera inscrite au budget communal 2018 en section investissement,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

- de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie pour la rénovation de l'allée La Fontaine dont le montant des travaux de réfection de voirie est estimé à 265 000€ HT. La subvention s'élèvera à 60 861 euros hors-taxes soit 24,81% du montant de travaux subventionnables de 245 310 euros hors-taxes,

S'engage :

- à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité, sur les voiries communales d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux mentionnés dans la présente délibération, et conformément à l'objet du programme.
- à financer la part de travaux restant à sa charge.

L'opération sera inscrite au budget communal 2018, section investissement.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Opposition au transfert de compétence en matière de PLU ou de document d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Monsieur le Maire

La raison est assez simple : nous voulons garder la maîtrise de notre urbanisme.

Madame NAPOLY

Vous savez donc que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de la compétence en matière de PLU ou de document d'urbanisme en tenant lieu aux communautés de communes et communautés d'agglomération dans les trois ans, à compter de la date de publication de la loi. Toutefois, si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu. Cette opposition doit être renouvelée. Nous aurons éventuellement à renouveler cette opposition.

Monsieur le Maire

Il faudra le faire.

Madame NAPOLY

Nous souhaitons effectivement, comme le disait Monsieur le Maire, conserver notre compétence en matière de PLU, et nous proposons donc au conseil municipal d'exprimer son opposition au transfert de compétence en matière de PLU. Comme le feront d'ailleurs, je pense, la totalité des communes de Versailles Grand Parc, nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Cette capacité à déterminer les grandes orientations qui feront le visage de la ville ou de la commune à dix ans, nous semble effectivement une prérogative essentielle du conseil municipal.

Monsieur BLANCHARD

Si vous avez lu notre tribune libre, vous connaissez les remarques que je pourrais faire et que nous avons déjà évoquées en commission, bien évidemment. Cette loi n'est pas nécessairement complètement sottise. Une communauté de communes signifie que l'on fait du travail en commun sur un certain nombre de sujets, or, qu'y a-t-il de plus fédérateur, dans l'organisation de l'activité dans la communauté de communes, que la maîtrise du PLU ?

Lorsque l'on regarde Versailles Grand Parc, on voit que c'est fait de communes extrêmement diverses qui ont des personnalités très fortes, et je pense que la question mériterait d'être discutée un peu plus dans les détails. Pour choisir, je ne prétends pas qu'il faille considérer que La Celle Saint-Cloud doit nécessairement rester l'une des communes vertes de Versailles Grand Parc, mais toutes les pistes sont ouvertes à partir du moment où l'on travaille à une échelle beaucoup plus large que celle de notre commune, et c'est dommage de fermer la porte à cette possibilité. Je trouve regrettable que toutes les communes de Versailles Grand Parc se proposent de rejeter cette possibilité qui méritait d'être examinée collectivement. De toute façon, je pense que c'est le sens de l'histoire, peut-être y aura-t-il une loi qui défera la loi actuelle, mais je n'en suis pas sûr.

Monsieur le Maire

Je vais passer la parole à Florence, mais avant, deux ou trois petites réflexions rapides et très simples. Dans une communauté d'agglomération comme la nôtre avec 280 000 habitants sur plusieurs centaines de kilomètres carrés probablement, les problématiques urbaines sont extraordinairement différentes. Allez voir Les Loges-en-Josas, Saint-Cyr-l'École, ce n'est pas du tout le même tissu urbain, la même réalité, même sociologique. En plus de cela, les documents antérieurs, notamment le PLH, à condition qu'il soit élaboré, il n'y a pas de PLH intercommunal.

Il y a également une question de coordination de la vitesse des documents, du calendrier de rédaction des documents. Nous, nous sommes déjà engagés dans un PLU communal, et nous devons le voter rapidement, puisque la loi nous y oblige, sauf à basculer en règlement d'urbanisme. Imaginez que nous disions qu'il faut un PLU intercommunal, on est parti pour la gloire, et pendant plusieurs années, on serait au règlement d'urbanisme, ce qui serait une grosse erreur. La sagesse qui a été délibérée par l'ensemble des membres de l'intercommunalité, c'est de rester à ce stade sur des documents communaux d'urbanisme.

Madame NAPOLY

Effectivement, vous parliez de votre tribune, il y a une petite allusion qui est relativement désagréable car vous arguez du fait qu'il s'agit d'être plus proche des électeurs. Je ne veux pas croire qu'il y ait de votre part un sous-entendu en la matière. En revanche, pour moi, cela a l'avantage d'être plus proche du terrain et d'une connaissance fine de ses atouts et de ses contraintes. Cela permet de ne pas raisonner à partir de principes, mais d'une réalité parfaitement connue par les élus, mais aussi par les services qui s'impliquent énormément dans ce travail, qui ont une très grande habitude des instructions de dossiers et qui savent les points difficiles, clivants, etc. Vous me direz que l'on peut organiser des réunions, collecter ces masses d'informations mais c'est tout de même relativement compliqué.

Par ailleurs, je ne pense pas qu'un PLU communal empêche un travail au niveau intercommunal sur des questions qui nécessitent une échelle territoriale plus grande comme le transport, l'économie, le programme de l'habitat. Je pense que les échanges très fructueux que l'on peut avoir entre l'intercommunalité et le niveau communal permettent d'aboutir à des situations qui sont tout de même assez intéressantes et peut-être plus travaillées que si l'on était, pour la totalité des questions, sur le niveau intercommunal. Le portage commun que l'on peut avoir, la réflexion d'ensemble sur ces grandes questions existe et peut avoir lieu en dehors de ce document qu'est le PLU.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Ce que tu dis est extrêmement juste, notamment sur l'importance d'avoir des personnes, ne serait-ce qu'une seule, dans une commune qui connaît de manière très intime le tissu urbain, l'architecture, les usages, ce qui se fait ou ce qui ne se fait pas dans la ville. On voit des cas extrêmement détaillés, précis : un vasistas que l'on ouvre, est-ce que c'est possible ou pas. Au niveau communal, il est possible de le gérer, au niveau intercommunal, cela devient très compliqué parce que ce n'est pas la même culture. Vous mettez quelqu'un à Versailles pour traiter des situations à La Celle-Saint-Cloud, franchement nous risquons d'avoir beaucoup de problèmes et de contentieux.

Monsieur BLANCHARD

De vos réponses estimant que l'on peut travailler dans le cadre de Versailles Grand Parc, converger pour monter des projets communs, je tire la conclusion qu'à l'issue des prochaines élections communales, dans trois ans, nous serons peut-être appelés à voter pour le transfert de la compétence.

Monsieur le Maire

Ou contre, on verra.

Madame VIAL

Si l'on élargit un peu la question, on peut quand même s'interroger sur la pertinence des intercommunalités, telle celle de Versailles Grand Parc, parce que si on ne lui délègue pas un nombre significatif de compétences relativement importantes, on se demande à quoi sert une intercommunalité, si ce n'est à contribuer au millefeuille territorial.

Monsieur le Maire

C'est un peu simple comme approche, excusez-moi.

Madame VIAL

Simpliste même dirais-je.

Monsieur le Maire

Je vais tout de même vous répondre. Nous avons déjà évoqué cette question, la compétence majeure de l'intercommunalité c'est le développement économique. Sur 100 millions environ de budget de l'intercommunalité, 30 millions viennent de produits fiscaux issus de la fiscalité économique des entreprises. Autant dire que les 30 millions ne viennent pas de La Celle-Saint-Cloud, la fiscalité économique c'est la CVAE et la CFE, essentiellement de Vélizy. Vous voyez bien que l'on est dans un schéma extraordinairement solidaire de fonctionnement intercommunal. Ce qui fait que pour nous c'est très important d'être dans ce schéma, notre participation au développement économique est tout de même majeure.

Agnès Théard n'est pas là ce soir, elle aurait pu en parler, mais le sujet n°1 du développement économique est majeur. Nous avons adhéré à Versailles Grand Parc en 2014, mais dans les années à venir cela va prendre une importance de plus en plus grande. Vous voyez bien que le pôle Vélizy-Villacoublay, Saclay, tout ce lien-là est un ensemble de capacités de développement, d'innovation, extrêmement riche pour l'avenir.

La question c'est qu'il faut que nos concitoyens soient conscients et informés de tout ce potentiel de développement économique dont nous bénéficierons de plus en plus. Il faut bien voir qu'aujourd'hui l'intercommunalité n'est pas complètement palpable, parce qu'on ne le voit pas très bien, sauf les ordures ménagères, on voit les bennes avec VGP, ou bien le Carré des Arts dont nous avons parlé tout à l'heure, c'est cela aussi l'intercommunalité, ou bien les circulations douces. Je vous signale que la circulation douce sur l'avenue Pescatore a très largement été financée par l'intercommunalité. Les ressources, 30 millions, c'est tout de même le produit économique, La Celle-

Saint-Cloud contribue à très peu de choses, mais nous bénéficions de l'effet développement économique de Vélizy. Vous voyez, je pense qu'il faut vraiment que sur ce sujet nous ouvrons un peu mieux notre connaissance à cette intercommunalité.

Les uns et les autres vont à certaines commissions, il est vrai qu'il faut en parler à chaque conseil, ainsi que dans le journal municipal. L'intercommunalité est un état de fait, je pense que l'on peut aller plus loin par des rapprochements communaux, voire par des fusions communales. L'intercommunalité, c'est la loi NOTRe qui l'impose, et l'on ne reviendra pas en arrière, 99 % des communes sont maintenant en intercommunalité. Autant avoir une bonne intercommunalité, ce qui est le cas de la nôtre, tout en étant très vigilant sur les évolutions, mais prenons toute notre part dans cette intercommunalité.

Monsieur BARATON

Vous venez de dire à l'instant que La Celle-Saint-Cloud participait à très peu de choses, je voudrais savoir le montant de « très peu de choses ».

Monsieur le Maire

En termes de fiscalité économique, par rapport à 30 millions, c'est peu de choses. Je n'ai pas le chiffre exact, mais 30 millions c'est considérable. Le produit fiscal global à la Celle Saint-Cloud est d'environ 15 millions, en part économique c'est zéro.

Monsieur BARATON

(Micro éteint) Quelle est la participation financière de la Ville à Versailles Grand Parc ? Évidemment, si l'on prend un élément sur un immense ensemble, il ne représente pas beaucoup en valeur absolue, mais en valeur relative ?

Monsieur le Maire

De toute façon, c'est dans le cadre de l'attribution de compensation. La participation de la Ville, c'est quoi ? Il faudrait reprendre tout le budget de l'intercommunalité, mais un budget de 100 millions divisé par 20 communes, ça fait environ 5 millions par commune.

Monsieur SOUDRY

La participation de la Ville au budget de VGP, si l'on peut dire, c'est la taxe d'habitation prélevée par VGP sur les Cellois et la taxe des ordures ménagères. La première doit représenter environ 6 millions, la deuxième environ 3, sachant qu'ensuite, sur ces 6 millions il nous revient presque la même chose en attribution de compensation.

Monsieur le Maire

En réalité, le solde est relativement faible. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix : votes contre ? Abstentions ? Deux, c'est approuvé. Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR);

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Patrimoine, réunie le 1er février 2017,

Considérant que le II de la loi ALUR prévoit la possibilité pour les communes membres de l'EPCI de s'opposer au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que ce transfert peut être différé à la double condition :

- qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération ;
- que les délibérations des communes qui expriment leur opposition à ce transfert soient transmises au Préfet dans les trois mois qui précèdent le terme du délai de trois ans mentionné ci-dessus, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Considérant que, en application de ces dispositions, il est proposé au conseil municipal d'exprimer son opposition au transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33
Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide :

- de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet des Yvelines, qui entérinera, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, le non transfert de la compétence à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Demande d'aides techniques et financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil régional d'Île-de-France pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques liées à la gestion différenciée et à la suppression des produits phytosanitaires

Monsieur le Maire

Ça, c'est la délibération qui était sur table.

Monsieur SCHNELL

Cela a été rajouté sur table et nous n'en avons pas parlé en CAP parce que nous sommes dans un contexte légal relativement récent. Et lorsque nous avons eu des contacts en début d'année avec l'Agence de l'Eau, il nous a été répondu que nous avons intérêt à demander rapidement nos subventions, parce que si nous nous présentions un peu tard, il n'y aurait peut-être plus grand-chose ; c'est pourquoi nous le présentons de cette façon.

Deux lois récentes, 2014 et 2015, font que désormais les communes ne doivent plus utiliser de produits phytopharmaceutiques en termes officiels, mais phytosanitaires en termes plus courants, sur tout ce qui concerne l'espace public. C'est l'espace public de la Ville et c'est également l'espace privé ouvert au public, Beauregard fait partie de cette obligation.

Dans ce contexte, la ville de La Celle-Saint-Cloud a commencé, en amont à l'échéance de la loi, à mettre en place de nouvelles pratiques de travail. Ainsi la suppression d'utilisation de produits phytosanitaires est effective depuis l'automne dernier, et la démarche de gestion différenciée des espaces verts et des massifs a été initiée en partenariat avec le lycée agricole de Saint-Germain-en-Laye dès le début de l'année 2016.

À ce titre, la Ville peut bénéficier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil régional d'Île-de-France, d'aides techniques et financières dans le cadre de l'acquisition de matériel alternatif, de

la réalisation d'études, d'actions de communication, etc. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil régional d'Île-de-France, toutes les aides techniques et financières auxquelles la ville de La Celle-Saint-Cloud peut prétendre dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques de travail liées à la gestion différenciée et à la suppression des produits phytosanitaires sur son territoire.

Madame DELAIGUE

Vous avez sans doute en mémoire mes interventions sur le zéro phyto, je trouve donc que cela va dans le bon sens. Simplement, c'est grâce à une loi, mais j'ose espérer qu'il y avait déjà eu des pas de faits dans cette direction. Je voulais une précision sur ce que l'on appelle « la gestion différenciée » et j'espère que tout cela va continuer dans le bon sens.

Monsieur SCHNELL

D'abord, une petite remarque : effectivement vous aviez posé la question sur les produits phytosanitaires, la suppression c'est tout de même très coûteux, il faut avoir des moyens, malgré tout, de continuer à traiter les ensembles végétaux. En particulier, nous demandons rapidement la subvention parce que nous allons acheter une machine qui permet, de manière alternative, mécanique, d'enlever les mauvaises herbes.

Le phytosanitaire, c'est clair, la gestion différenciée, en revanche, nous l'avons commencée plus tôt, parce que cela n'est pas très coûteux. C'est l'exemple de la pelouse qui descend sur la D 321, où vous avez remarqué que nous avons laissé pousser les herbes cette année, nous n'avons pas voulu la traiter comme un green de golf. Voilà un exemple, c'est-à-dire que l'on définit des endroits, il n'y a pas que celui-là, il y a le Bois de Tournebride, etc. où, au lieu de pratiquer comme dans un jardin chez soi, on laisse la nature reprendre un peu ses droits sur certains endroits, c'est différencié suivant les endroits.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. D'autres remarques ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour assez léger du conseil municipal, « assez léger » en apparence parce qu'en réalité nous avons tout de même voté 600 000 € de subventions et pris des décisions importantes.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi Labbé du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

Considérant l'interdiction pour les collectivités, à partir du 1er janvier 2017, d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des voiries et plus généralement de l'espace public,

Considérant les nouvelles pratiques de travail d'ores et déjà mises en œuvre par la ville de la Celle Saint-Cloud sur l'ensemble de son territoire,

Considérant les aides techniques et financières dont la ville peut bénéficier de la part de l'agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de l'acquisition de matériel alternatif, de la réalisation d'études, d'actions de communication etc... relatives à ces nouvelles pratiques,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter de l'agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil régional d'Ile-de-France toutes les aides techniques et financières auxquelles la ville de la Celle Saint-Cloud peut prétendre dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles pratiques de travail liées à la gestion différenciée et à la suppression des produits phytosanitaires sur son territoire.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VII. DECISIONS MUNICIPALES

Madame VELOU

Décision municipale n° 2016.25 du 21 novembre 2016 :

Il a été décidé de contracter auprès du Crédit Agricole Île-de-France, un prêt de 2 500 000 € à un taux de 0,96 % pour financer les opérations d'investissement prévues au budget principal de la ville.

Décision municipale n° 2016.26 du 29 novembre 2016 :

Il est décidé de reconduire avec la société Proximatic le contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation de deux distributeurs de boissons chaudes et de deux distributeurs automatiques de confiseries à la piscine Corneille. Ce contrat a pris effet à compter du 9 juillet 2016 pour une durée d'un an renouvelable, par tacite reconduction, deux fois. La redevance est fixée à 20 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par les distributeurs ; cette redevance est perçue trimestriellement

Décision municipale n° 2016.27 du 18 octobre 2016 :

Il a été décidé de vendre en l'état et sans contrôle technique le véhicule Peugeot 308 immatriculé 181-EGJ-78 pour un montant total de 1 500 €.

Décision municipale n° 2016.28 du 29 novembre 2016 :

Il est décidé de signer la convention par laquelle la Ville est autorisée par la SNCF Mobilités à utiliser le terrain à usage de parc de stationnement aux abords de la gare de Bougival pour continuer l'exploitation de ce parking public gratuit. Cette convention prend effet à compter du 1^{er} octobre 2016 et est consentie pour une durée de dix ans. Une redevance annuelle est fixée à 3 000 € hors-taxes au profit de SNCF Mobilités.

Décision municipale n° 2016.29 du 7 décembre 2016 :

Suite au sinistre survenu le 17 juillet 2016 au cours duquel le véhicule de Monsieur Maupin a percuté et endommagé un lampadaire face au 37, Allée la forêt, il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 4 000 € représentant le règlement de la franchise contractuelle due au titre de ce sinistre.

Décision municipale n° 2017.01 du 6 janvier 2017 :

Suite au sinistre survenu le 22 mai 2014 au cours duquel le véhicule de Monsieur Patard a percuté et endommagé la clôture du Parc de la Grande Terre, il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 500 € représentant le solde du règlement du sinistre, après obtention du recours.

Décision municipale n° 2017.02 du 23 janvier 2017 :

Il est décidé de signer avec la société Art Immobilier Construction une convention d'occupation du domaine public l'autorisant à occuper un espace de 30 m² pour installer un bureau de vente le long de l'avenue de la Drionne, afin d'assurer la commercialisation du programme de construction d'un immeuble de logements sis 29, Avenue Mesureur. La convention prendra effet à compter du 15 février 2017 pour une durée de six mois, renouvelable par tacite reconduction deux fois six mois. Une redevance est fixée à 500 €, payable mensuellement.

Monsieur le Maire

Merci Gwenaëlle.

Madame VIAL

J'aurais eu besoin d'une précision. J'avais cru comprendre, lors du dernier conseil municipal, que l'emprunt qui a été contracté était de l'ordre de 600 000 €. Là, on parle de 2 500 000 €, est-ce qu'il s'agit de l'emprunt cumulé ?

Monsieur SOUDRY

Nous avons toujours dit que nous faisons un emprunt de 2 500 000 €, au taux de 0,96 %, je ne vois pas d'où ressort cet emprunt de 600 000 €. Il figure d'ailleurs dans les comptes de l'exercice 2016.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous avons maintenant un certain nombre de sujets à évoquer. Peut-être déjà un mot du jumelage, nous allons peut-être demander à Anne-Sophie et Benoît Vignes, plus ceux qui veulent intervenir.

Madame MARADEIX

(Madame Maradeix fait lecture d'un texte)

« Nous partîmes à dix le samedi matin, et par un prompt renfort nous nous retrouvâmes vingt-quatre en arrivant au port (à Beckum). Samedi soir fut consacré à la cérémonie des 20 ans du jumelage entre deux villes amies, Beckum et Grodkow, avec discours et remise de cadeaux. Dimanche matin, une messe carnavalesque fut célébrée, puis le carnaval des enfants visité. Dimanche soir, le lâcher-prise fut de mise, élus de tous bords et de trois pays rivalisèrent d'originalité pour passer une soirée sous le signe de la convivialité. Lundi fut le grand jour du grand défilé, avec chars et groupes costumés, certains Cellois y découvrirent un nouveau sport : le lancer de bonbons afin de se constituer un trésor ». (Applaudissements)

Monsieur le Maire

Peut-être un mot sur le festival de chant choral, Geneviève veux-tu nous en dire un mot ?

Madame SALSAT

Cette année, nous avons décidé de faire une semaine consacrée au chant choral, vous trouverez donc dans le magazine municipal tous les lieux et dates. Nous avons essayé de mixer tous les genres musicaux et d'associer les chorales de La Celle-Saint-Cloud avec des chorales d'autres communes, et de faire un grand spectacle populaire le vendredi soir pour réunir toutes les générations sur des musiques qui parlent à tout le monde. Nous avons fait venir « Chœurs de France » qui est une chorale de grande qualité, qui s'est produite à Bercy, dans des grandes salles, et nous sommes très heureux de pouvoir les accueillir à La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Merci Geneviève. Je vous propose de faire un point sur la piscine. Nous avons des travaux à faire dans la piscine, malheureusement cela va prendre un peu de temps. Avec Jean-Claude et l'équipe des sports, les services techniques, Pierre, nous avons défini, d'une part, les problématiques à traiter et la façon de régler les problèmes. Je vais demander à Olivier de faire une présentation un peu synthétique du sujet ce soir.

Monsieur LEVASSEUR

D'abord, excusez-moi, ce ne sera pas en alexandrins (*rires*), mais peut-être que le sujet ne s'y prête pas non plus. Ainsi que vous le savez, la piscine a été fermée, comme chaque année pendant le mois de février, afin de réaliser des opérations régulières d'entretien. Cependant, cette année, cette période de fermeture d'hiver a été portée à quatre semaines, un peu plus longuement que d'habitude, de façon à y intégrer également des opérations de grande révision et d'inspection, portant notamment sur les structures de l'équipement, ainsi que cela se pratique tous les dix à douze ans dans ce type d'équipement soumis à une utilisation intensive et à l'agression continue de l'eau, des acides et du chlore.

On peut rappeler que depuis dix ans la piscine a tout de même accueilli plus d'un million d'utilisateurs, cela amène forcément quelques dégradations et nécessite des vérifications.

Au cours de ces opérations d'inspection, conduites parallèlement à la rénovation d'éléments de toiture, en réalité un chantier de reprise d'étanchéité (tout le monde a pu voir des travaux autour de la piscine, des échafaudages, cela peut se voir de la gare, par exemple), travaux pour lesquels, au passage, on peut rappeler que nous avons obtenu une indemnisation à hauteur de 122 000 € suite à une procédure.

Suite à ces inspections, il est apparu certaines fragilités au niveau des pannes sablières, c'est-à-dire à la jonction de la couverture et des murs latéraux. Ces fragilités auraient pu être corrigées sans interrompre l'usage de la piscine, par un simple étayage temporaire au niveau des points de jonction concernés. Cependant, le principe de précaution nous a conduits à pousser le processus de vérification au niveau de l'ensemble des pannes de la couverture elle-même. Or, l'inspection détaillée de ces parties non visibles de la couverture impose la mise en place d'échafaudages qui ne peuvent que reposer sur le bassin (on ne peut pas y aller avec une nacelle, par exemple), ce qui interdit une remise en eau.

D'où la décision prudente et sage de fermer la piscine pendant ces opérations de vérification, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit jusqu'à fin juin 2017. Cela peut sembler long, mais c'est pourtant une nécessité. Ces opérations nécessitent en effet :

- L'installation des échafaudages et la mise à nu des structures de la couverture, ce qui prendra environ trois semaines.
- Ensuite, il est nécessaire d'attendre une période d'environ un mois pour le séchage de ces structures une fois la mise à nu opérée.
- Ensuite seulement, la vérification de l'état de ces structures, après séchage, pourra être effectuée par un bureau d'études, et la prescription des corrections éventuelles pourra nous être donnée, ce qui demandera environ deux semaines, ce qui nous amène déjà à environ fin avril. Un nouveau point sera donc fait à l'issue des opérations de vérification par le bureau d'études début mai.
- Ensuite, la réalisation des travaux de confortement éventuellement nécessaires, et la remise en place de la couverture pourront être effectuées, ce qui demandera entre un et deux mois, en incluant le temps nécessaire à toutes les interventions habituelles que l'on a également lorsque l'on remet en route une piscine.

Parallèlement à tous ces travaux, pendant cette période indispensable de vérification, un plan d'action est mis en place pour limiter les inconvénients de cette fermeture auprès des différents publics qui fréquentent cet équipement. Des contacts sont d'ores et déjà en cours avec les communes voisines disposant de piscines, pour savoir si des créneaux pourraient être accordés à la Ville pour accueillir les scolaires ainsi que les clubs sportifs concernés : la natation, la plongée, le troisième âge, l'aquagym. Les villes de Versailles, du Chesnay, de Noisy-le-Roi, de Chatou, de Saint-Germain, de Garches et de Rueil ont déjà été contactées, ainsi que des sociétés privées. Nous pensons à Total, par exemple pour ses équipements à Bougival.

À l'attention du public, une information va être communiquée par voie de presse, affichage, ou même par courrier pour les personnes disposant d'abonnements. Concernant ces dernières, il sera proposé, soit le remboursement, soit la prolongation de la validité des abonnements au prorata de la durée de validité restante par rapport à l'abonnement qui sera, par exemple, d'un an.

Enfin, dernier point, le personnel affecté à cet établissement continuera, pour partie, sa mission auprès des scolaires accueillis dans d'autres structures, nous pensons notamment aux maître-nageurs qui continueront à accompagner les enfants, ou, pour d'autres parties, sera temporairement déployé sur d'autres missions ou services.

Le détail de ce plan d'action, qui n'est pas encore totalement verrouillé, pourra être communiqué dans les jours qui viennent. En attendant, vous pouvez avoir la certitude que tous les élus, tous les services de la mairie, et cela en concerne un certain nombre : le sport, les techniques, le scolaire, ainsi que le directeur de la piscine qui, lui aussi, a commencé à retrousser ses manches, tout le monde est d'ores et déjà au travail pour trouver les meilleures solutions.

Monsieur le Maire

Olivier, je voulais te remercier et remercier les services de leur mobilisation. Malheureusement, ce n'est pas une bonne nouvelle, effectivement, mais c'est un peu fortuitement, dans le cadre de ces travaux de révision quasi-décennaux, qu'ont été mis en évidence ces fragilités, cette fatigue de l'équipement. Celui-ci a tout de même bien fonctionné, comme tu l'as rappelé tout à l'heure, pendant onze ans, il a été ouvert en 2006, avec 1 100 000 visiteurs, c'est une énorme sollicitation de l'équipement. Certaines parties ont souffert, notamment les pannes sablières dont tu as parlées. Nous avons mis en place un groupe de travail avec les élus : Jean-Claude, Daniel, Olivier, les services techniques, le Directeur général des services ici présent. Nous prenons donc tous les moyens pour répondre à ces problématiques techniques le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions.

Mais l'obligation n°1, c'est la sécurité, qui impose de fermer le site. C'est malheureux, mais nous ne pouvons pas prendre le risque de laisser ouvert l'équipement en l'état. La problématique a été détectée récemment, tout va être mis en œuvre pour traiter le plus rapidement possible le problème technique que nous rencontrons. Et surtout, ce que tu as dit qui est important, c'est qu'il faut trouver des solutions pour les gens, le club, les associations, le grand public. J'ai eu Christian Nadé, qui est président du Club aquatique cellois, qui comprend très bien la situation. Malheureusement, notre piscine n'est pas la seule à être confrontée à ce genre de difficultés. Nous allons nous donner jusqu'au mois de juin pour régler le problème dans les meilleures conditions et pouvoir rouvrir dans les meilleures conditions dès que possible.

Monsieur BLANCHARD

Onze ans, cela veut dire que l'on est sorti de la garantie décennale, je suppose. La question est donc : est-ce qu'une responsabilité peut être mise en cause ? Parce que cela ressemble à de l'obsolescence programmée, en quelque sorte, s'il y a une garantie de dix ans et qu'à onze ans on constate qu'il y a un défaut qui serait structurel, c'est un peu dommage. Un regret en même temps, c'est que l'on n'ait pas fait une grande visite au bout de neuf ans pour être sûr, avant la fin de la garantie décennale, qu'il n'y aurait pas de problème. Deuxième question derrière : combien cela coûtera-t-il ?

Monsieur le Maire

Pour le moment, il faut d'abord identifier et définir un plan d'action. Je vais demander à Jean-Claude d'en parler, mais on ne peut pas rentrer davantage dans le détail ce soir, le « serait » structurel est vraiment un « serait », parce qu'on l'on n'en sait rien. Évidemment, s'il y a des responsabilités, le service juridique de la commune travaille sur le sujet, nous allons engager toutes les actions qui pourraient être nécessaires. Mais il n'est pas du tout évident, ni clair, qu'il y ait un reproche à faire sur le plan structurel, on n'en sait rien. Tant que l'on ne sait pas, il faut faire les choses de manière sérieuse, ne pas évacuer l'aspect juridique, bien entendu, la recherche de responsabilité, bien entendu, mais l'objectif n°1 est de faire les travaux, de réparer l'équipement, notamment ces questions d'étanchéité peut-être dues à des problèmes de condensation. Je ne veux pas trop rentrer dans le détail, je m'en excuse, nous le dirons au prochain conseil. Ce soir, restez sur l'idée que la priorité est de faire les travaux, remettre en eau l'équipement le plus vite possible, et surtout, dans l'intervalle, Olivier, Daniel et les sports, rechercher des solutions pour les gens qui utilisent habituellement la piscine.

Monsieur BARATON

D'abord, une première chose, c'est très simple, sur le site de la Ville il est dit que cela allait rouvrir début mars, il faudra changer cela. Deuxièmement, le problème n'est pas d'aujourd'hui, Monsieur le Maire, cela fait cinq ou six ans qu'il y a des problèmes. Je rappelle tout de même, pour ceux qui ne le savent pas, même si cela a amélioré l'équipement, qu'il n'a pas été réalisé comme il l'aurait dû sur les plans, il faut le savoir.

Monsieur le Maire

Il faut savoir quoi ? Que dites-vous là ?

Monsieur BARATON

Il y a eu un problème dans les structures qui fait, que depuis le début on sait qu'il y aura des problèmes.

Monsieur le Maire

Mais c'est gratuit !

Monsieur BARATON

Non, ce n'est pas gratuit, Monsieur le Maire ! Il y a quelqu'un ici qui peut témoigner de ma bonne foi, je peux vous dire que le « petit bain » n'avait pas les bonnes dimensions, c'est à la réalisation qu'il y a eu des erreurs de faites, relativement importantes, qui ont entraîné un surpoids de cinquante tonnes d'eau, c'est la vérité. Depuis le début, il y a des problèmes, en 2013, dans ce même conseil municipal, on avait dit qu'il allait certainement falloir faire des travaux, le temps passe, l'équipement se dégrade, et maintenant on ne sait même pas combien cela va coûter. Je ne suis même pas sûr que le bâtiment ait été réceptionné, il a été ouvert au public avant même que toutes les levées aient été faites. Quant à l'histoire du bassin, je persiste et signe !

Monsieur le Maire

Cela n'a strictement rien à voir, Monsieur Baraton, puisqu'il ne s'agit pas du bassin mais de la toiture. Excusez-moi, mais ce n'est pas tout à fait la même chose. Avant de dire n'importe quoi et de le dire en permanence à travers vos documents, je vous dis que nous faisons les choses sérieusement. Monsieur Baraton, nous ne vous laisserons pas dire n'importe quoi, je m'excuse, c'est trop important ! Vous dites ce que vous voulez, mais je dis ce que je veux ! Nous allons dire les choses posément, sereinement, nous allons en tout cas dire à la population, aux gens de La Celle-Saint-Cloud, la situation. Un document est en préparation qui sera mis sur le site de la Ville très rapidement, j'ai signé les courriers aux présidents des associations, nous allons faire les choses sérieusement, et en tout cas ne pas raconter d'histoire.

Monsieur VIGNES

Je voudrais demander à Monsieur Baraton un éclaircissement, parce que vous avez l'air d'être surpris sur une infrastructure à laquelle vous avez largement contribué, en tant qu'élu à l'époque, à sa réalisation.

Monsieur BARATON

Absolument. Monsieur Vignes, je vais vous dire que lorsque nous allions sur le chantier, que nous nous sommes rendu compte que le petit bain qui devait faire au départ 80 cm à 1,20 m, faisait de 1,20m à 1,80 m. Lorsque nous l'avons signalé en mairie, on nous a dit, grosso modo, qu'on ne savait pas compter, qu'on ne savait pas mesurer, et ça s'est avéré.

Monsieur le Maire

Cela n'a rien à voir.

Monsieur BARATON

C'est sûr que s'il y a un surpoids du bassin, cela joue obligatoirement sur la structure ! Du reste, il y a des fuites.

Monsieur le Maire

Vous faites des affirmations totalement gratuites !

Monsieur BARATON

Non, ce n'est pas gratuit !

Monsieur le Maire

Mais si !

Monsieur BARATON

Bon d'accord, alors écoutez, je ne citerai personne ici, je peux vous dire que ce que j'affirme est vrai.

Monsieur le Maire

Citez qui vous voulez, Monsieur Baraton !

Monsieur BARATON

Non.

Monsieur VIGNES

Le « on » est insupportable ! Cette espèce d'accusation collective et cette façon de vous dédouaner de vos responsabilités, que vous aviez probablement aussi à l'époque, est proprement insupportable ! Assumez vos responsabilités, et arrêtez de dire « on » !

Monsieur BARATON

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on découvre qu'il y a des problèmes sur cette piscine ! Il faut le savoir !

Monsieur le Maire

Vous faites des amalgames en disant : « Je l'avais dit ». Mystérieusement, il y a des tas de choses que vous avez dites lorsque vous étiez Maire-adjoint et que l'on redécouvre aujourd'hui. On ne les avait jamais entendues lorsque vous étiez Maire-adjoint, et vous prétendez maintenant que vous les avez dites, ce qui est nouveau Monsieur Baraton.

En tout cas, je dirai ce que j'ai à dire, nous avons un programme sous la responsabilité de Jean-Claude Teyssier, Daniel Turck et Olivier qui suit cette affaire-là de près. Nous allons rondement mener cette affaire et, je l'espère, rouvrir l'équipement le plus vite possible.

Voilà l'information que je voulais donner, mais ce petit échange est assez révélateur de la façon dont nous fonctionnons, malheureusement. Le Conseil municipal de ce soir se passe gentiment, se déroule très bien. Simplement, depuis un certain nombre d'années, depuis le début de ce mandat, de façon régulière, systématique, dans tous les journaux municipaux, notre équipe municipale majoritaire est critiquée de manière scandaleuse. Vous mettez en cause notre probité, notre gestion, les personnes, certains sont des spécialistes de la mise en cause des personnes.

Vous nous avez attaqué sur un marché Eurovia, vous avez écrit à la Haute autorité de la concurrence, vous avez écrit, c'était très intelligent, au premier Président de la Cour des Comptes, vous avez écrit à la DGCCRF. Nous n'avons rien vu, rien entendu. Ensuite, vous avez mis en cause, à plusieurs reprises, les marchés publics. Je me souviens que, dans des réunions de quartier, dans le journal municipal, vous avez, Monsieur Baraton, Monsieur Dassé d'ailleurs de la même manière, critiqué le Maire pour favoritisme. Je vais jusqu'au bout Monsieur Baraton ! Je vais même vous dire ce que vous avez écrit, par exemple : « Pourquoi avez-vous attribué tel régime de faveur ? ». Un régime de faveur c'est du favoritisme, Monsieur Baraton, et vous l'avez dit en réunion de quartier. Vous avez mis en cause les ventes de biens municipaux.

À chaque tribune de l'opposition, vous nous mettez en cause, cela devient insupportable ! En utilisant des propos biaisés, tronqués, mensongers, vous nous attaquez de façon souvent diffamatoire, calomnieuse, en vous fondant sur ce principe qu'il vous suffit de « calomnier, calomnier, il en restera bien quelque chose », c'est inacceptable ! La démocratie a des règles et des obligations, Monsieur Dassé et Monsieur Baraton ! Ces obligations, c'est un minimum d'éthique, et je vous dis cela très sérieusement. Je vais passer la parole à Pierre, nous allons analyser, propos par propos, les critiques que vous nous faites, et nous allons les expliquer aux Cellois. Nous n'accepterons plus jamais que, sans répondre, vous nous critiquiez de cette manière diffamatoire qui est inacceptable ! J'ai demandé à Pierre de reprendre cette tribune de l'opposition que vous avez, c'est très drôle Monsieur Dassé, je crois qu'il y a vraiment de quoi rire, mais nous allons vous expliquer ce que nous pensons de la façon que vous avez de travestir systématiquement la vérité.

Monsieur SOUDRY

Puisque nous sommes partis dans les tribunes, que nous en évoquions une tout à l'heure, je pense qu'il faut en évoquer une autre qui est la tribune du groupe « La Celle qu'on Aime » qui vient d'être publiée dans le magazine. Vous la lirez, mais je vais vous en dire l'essentiel. Comme d'habitude, cette tribune est purement polémique, ce groupe ne sachant faire rien d'autre que de critiquer, mais je pense qu'il y a des limites à la polémique lorsque celle-ci repose sur des affirmations fallacieuses, voire mensongères. Alors qu'y a-t-il dans cette tribune ? Je vous en donne l'essentiel.

Le groupe « La Celle qu'on Aime » se permet de critiquer la gestion de la Ville en avançant quatre arguments qui ne sont absolument pas fondés et auxquels il convient de répondre point par point pour que la vérité soit rétablie. Ces quatre arguments sont :

- 1) Que le niveau par habitant des dépenses d'équipement du budget d'investissement est inférieur à la moyenne des villes de la même strate, ce qui, selon ce groupe, obère gravement l'avenir de la ville ;
- 2) Que un quart du budget d'investissement ne serait pas affecté à des travaux précis ;
- 3) Que le Maire aurait refusé de dénoncer la hausse invraisemblable de 66 % des impôts départementaux ;
- 4) Qu'enfin, le train de vie de la Ville serait dispendieux avec l'achat d'une berline neuve en remplacement de la berline hors d'âge utilisée par le Directeur général des services.

Je vais donc reprendre un par un chacun de ces arguments :

- 1) Tout d'abord, le niveau des dépenses d'équipement par habitant. Pour parvenir à ses fins et convaincre les Cellois que la gestion de la Ville est mauvaise, ce qui, je le reconnais, est très difficile à démontrer, « La Celle qu'on Aime » n'hésite pas à recourir à des comparaisons qui n'ont aucun sens puisqu'elle compare des notions différentes établies à des dates différentes.

Il est en effet avancé, pour notre ville, un chiffre de 219 € de dépenses d'équipement par habitant. Ce chiffre ne tient compte que d'une partie des dépenses d'équipement de la Ville qui sont les seules dépenses présentées au budget 2017, sans y intégrer les dépenses engagées en 2016, et qui seront comptabilisées en 2017, alors, que l'on compare ce chiffre au chiffre fourni par la DGCL qui est, lui, basé sur la totalité des dépenses comptabilisées au titre d'un exercice, qu'elle relève du budget de l'exercice ou du budget de l'exercice précédent.

On compare donc le chiffre de la Ville, qui est partiel, à un chiffre des communes dites semblables, fourni par la DGCL, qui ne recouvre pas le même ensemble. Et surtout, on compare, pour la Ville, un chiffre 2017 à un chiffre pour les autres communes qui est de 2015, ce qui n'est pas honnête. Car vous n'êtes pas sans savoir, mais peut-être n'êtes-vous pas au courant, cela peut se comprendre, qu'il y a eu entre temps une réduction drastique des concours de l'État qui a conduit les collectivités à réduire très sensiblement depuis deux ans leur niveau d'investissement. Ainsi, comparer pour la Ville un chiffre de 2017 à un chiffre de 2015 pour les moyennes des villes de la strate n'a aucun sens et relève d'une certaine désinformation.

Si l'on voulait d'ailleurs comparer des choses comparables, ce qui devrait être fait, puisque vous semblez apprécier les chiffres de la DGCL, je vais prendre les autres chiffres de cette même DGCL, mais, bien sûr, que vous ne citez pas, chiffres, cette fois, pris sur 2015, c'est-à-dire la même année de référence entre les chiffres de la Ville et les chiffres de la moyenne des villes de la strate.

On y lit que les dépenses d'investissement par habitant de La Celle-Saint-Cloud sont de 286 € par habitant en 2015, et qu'elles sont en cela sensiblement supérieures à celles de villes voisines comparables. Je citerai, par exemple, le chiffre de 278 € pour la ville du Chesnay, ou de 189 € par habitant pour Chatou. Oseriez-vous dire, pour ces deux villes que vous citez souvent en référence, qu'elles obèrent ainsi leur avenir ?

Mais il faut aller au bout des chiffres. Prenons d'autres chiffres, on constate aussi sur le document de la DGCL que les charges de fonctionnement par habitant de notre ville sont très inférieures à celles de la moyenne des villes de la strate, avec 1 282 € par habitant contre 1 369 € en moyenne. Et surtout, que la dette par habitant de notre ville est très largement inférieure à celle des villes comparables puisqu'elle est de 245 € par habitant contre 1 109 € par habitant pour ces autres villes.

Alors, je ne comprends pas bien, Monsieur Dassé, puisque je pense que vous en êtes l'auteur, cela veut dire que pour faire plus d'investissements, vous voudriez que la ville s'endette à la hauteur des villes comparables, c'est-à-dire à 1 109 € par habitant ? Puisque, d'après vous, le *must* c'est d'être au niveau de la moyenne des villes comparables. Effectivement, si l'on multipliait notre dette par cinq, nous ferions encore plus d'investissements, c'est sûr. Mais si c'est ce que vous souhaitez, il faut le dire : investir beaucoup plus en doublant ou triplant la dette, pourquoi pas ? Mais c'est cela qui obérerait l'avenir de notre ville, en fuyant devant une dette considérable. Voilà pour ce premier point qui me semblait devoir être relevé.

- 2) Le deuxième concerne la soi-disant existence, dans le budget d'investissement, d'une somme de plus de 1 million d'euros non affectée à des travaux précis. Il s'agit, là encore,

d'une contre-vérité totale. Au contraire, toutes les sommes inscrites au budget sont, comme chaque année, clairement affectées à des opérations précises. Déjà, au niveau du document de synthèse présenté au conseil, tout le budget est clairement affecté aux différentes activités de l'action municipale.

Il n'y a pas un ensemble non dénommé de 1 million qui ne soit pas affecté. Dans cette présentation, toutes les opérations sont affectées à des secteurs, que ce soit au secteur des équipements scolaires, à la restauration scolaire, aux équipements culturels, aux équipements sportifs, soit affectées à une trentaine d'entités à l'intérieur desquelles les principales opérations sont indiquées. Mais, de plus, si vous vous inquiétez, sachez qu'au niveau des services, toutes les opérations à réaliser sont clairement répertoriées, et les services disposent d'un relevé très détaillé de leurs opérations d'investissement pour 2017.

Je vais vous donner un exemple : celui du matériel scolaire et de la petite enfance, je vais vous citer un certain nombre d'investissements qui sont dans les documents des services. Il y a des fauteuils pour 500 €, des couchettes pour 700 €, des fauteuils sans tablette pour 200 €, des étagères pour 2 000 €, un piano de cuisine pour 2 000 €, un four pour maintien en température de 4 000 €, une structure motrice pour 4 000 €, des jeux pour 600 €, des tapis pour 300 €, un lave-linge pour 1 800 €, un sèche-linge pour 1 200 €, des rideaux pour 2 000 €, des équipements de prévention sécurité pour 480 €, des porte-couteaux pour 480 €...

Monsieur le Maire

Pierre.

Monsieur SOUDRY

Non, mais on me dit que les budgets ne sont pas affectés à des projets, je dis le contraire, je peux continuer mais j'arrête cette liste.

Monsieur le Maire

Continue.

Monsieur SOUDRY

Croyez-vous utile de débattre sur ce niveau de détail au niveau du conseil ? Ce n'est pas notre avis. Nous pensons qu'il vaut mieux consacrer nos discussions aux sujets les plus importants pour l'avenir de la Ville que de débattre des centaines de projets élémentaires qui constituent le budget de la Ville. Voilà donc sur ce point-là.

- 3) Le Maire n'aurait pas dénoncé la hausse de 66 % de la fiscalité départementale. Alors là, c'est tout de même une affirmation totalement fautive, alors que vous savez très bien que notre ville est certainement l'une de celles qui s'est le plus élevée, et de façon publique, contre cette hausse. Notamment, que notre représentante au Conseil départemental a été l'une des seules à avoir le courage de s'opposer à cette mesure, et que sa position et la position de la Ville a été unanimement reconnue et saluée par la population qui nous a envoyé de nombreuses lettres pour reconnaître notre intervention. Avez-vous eu le même courage ?! Vous êtes-vous manifesté auprès de l'exécutif départemental pour vous élever contre cette taxe ?! Qu'avez-vous fait ?! Rien.
- 4) Notre commune entretiendrait un train de vie dispendieux en remplaçant la voiture de fonction du Directeur général. Là encore, une affirmation et un prix d'achat totalement erronés. Je rappelle, pour l'histoire, qu'il s'agissait simplement de remplacer l'ancien véhicule de fonction, une 308 vieille d'une dizaine d'années, avec 155 000 km au compteur, par un véhicule de même type, à savoir une 308. Il y a là, a priori, rien de choquant, à moins que vous ne jugiez préférable, pour la Ville, que le Directeur général se déplace en vélo pour se rendre dans les différentes structures de la Ville ? Mais il faut savoir que, après mise en

concurrence, la Ville a retenu l'offre la mieux-disante qui correspondait, compte tenu de la remise pratiquée, à un coût net d'achat pour la ville de 20 105 €, ce qui n'a rien à voir avec les 32 000 € faussement annoncés, une fois de plus, aux Cellois.

Aussi, puisqu'est mis en cause à nouveau le train de vie de la municipalité et de l'équipe de direction générale, je rappellerai simplement, parmi d'autres faits, que l'indemnité versée au maire est inférieure de 25 % à ce qui est normalement prévu pour les villes de cette taille. Et que celle du premier adjoint est inférieure de 20 % à celle que percevait Monsieur Baraton lorsqu'il occupait les mêmes fonctions. C'est dire que nous n'avons vraiment pas de leçon de probité, ni de pertinence, à recevoir de votre part, bien au contraire. (*Applaudissements*)

Monsieur le Maire

Pierre, je te remercie d'avoir été précis, je crois qu'il y a des choses que nous ne pouvons pas accepter, et les mensonges ne sont pas acceptables. La façon de biaiser, de tronquer la vérité, de la présenter toujours de manière la plus négative, en utilisant des amalgames, des propos mensongers, en insinuant toujours quelque chose qui va vers la diffamation, je vous le dis Monsieur Dassé, ce n'est pas acceptable. Sachez qu'à chaque fois que vous direz quelque chose, nous dirons notre vérité aux Cellois. Ce qui est dit ici au conseil municipal, nous le répercuterons, nous le ferons savoir aux Cellois. Monsieur Baraton et Monsieur Dassé, cela fait trois ans, d'ailleurs cela a commencé au premier conseil municipal, vous étiez présents ici Monsieur Dassé, nous n'accepterons plus ces attaques de personnes.

Monsieur BARATON

Deux ou trois petites choses. D'abord, je regrette que ce soit Pierre Soudry qui ait dit tout cela parce que je pensais que c'était plus à vous de le dire, mais passons.

Je voulais dire que lorsque nous avons dit qu'il y avait 1,4 million qui n'était pas affecté, j'ai posé la question, c'est marqué dans le compte rendu in extenso, et Monsieur Soudry m'a dit qu'effectivement il y avait une provision d'environ 200 000 € pour différentes opérations de reprise. Je l'ai signalé depuis le départ, c'est la première fois que nous avons eu une présentation du budget qui n'était pas celle des autres années. Vous nous faites le coup des couches et des stylos-bille, mais il n'y a jamais eu cela, mais au moins toutes les opérations étaient détaillées. Là, il y a 1,4 million d'euros qui n'était pas directement affecté à des opérations.

La deuxième chose, il faut dire les choses jusqu'au bout : nous n'avons jamais dit que la voiture en question avait coûté ce prix-là à la ville, nous disons que c'est le prix catalogue.

Monsieur le Maire

(Mr le Maire cite l'extrait du bulletin) « ...et la voiture de fonction de la ville par une berline flambant neuve dont le prix catalogue est de 32 000 €. »

Monsieur BARATON

Est-ce que ce n'est pas le prix catalogue ?

Monsieur le Maire

Nous n'allons pas polémiquer comme cela.

Monsieur BARATON

Attendez, Monsieur le Maire, juste une chose. Dans le même journal, vous vous permettez également de nous attaquer violemment, nous avons eu le droit de la part de Madame Salsat à tout un texte, que je n'ai pas entièrement compris.

Monsieur le Maire

Nous vous expliquerons après.

Monsieur BARATON

Je vous le dis, parce qu'il y a des phrases philosophiques que j'ai du mal à comprendre. Ce que je veux dire, c'est que nous avons fait des propositions qui n'ont jamais été retenues. Il faut dire les choses comme elles sont, ce n'est pas de l'opposition systématique, mais à chaque fois que je dis quelque chose, vous considérez que ce que je dis n'est pas la vérité.

Monsieur le Maire

Non, pas toujours.

Monsieur BARATON

« Pas toujours », c'est déjà un effort, c'est mieux Monsieur le Maire, cela veut dire que c'est parfois la vérité, mais je peux vous dire qu'à chaque fois que j'affirme quelque chose, c'est fondé, sans cela je n'affirme pas.

Monsieur le Maire

Lorsque vous affirmerez des mensonges, nous vous reprendrons systématiquement Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Attention, nous avons parlé d'intégrité, mais nous parlions de la nôtre, nous ne parlions pas de la vôtre, on peut lire entre les lignes.

Monsieur le Maire

Vous essayez de vous rattraper, mais cela ne marche pas très bien.

Monsieur BARATON

Pas du tout.

Monsieur DASSÉ

Monsieur le Maire, l'exercice auquel vous venez de vous livrer, par l'intermédiaire de votre premier adjoint, relève d'une vieille technique connue de tous, qui est que la meilleure défense c'est d'attaquer. Nous sommes vraiment dans ce registre-là.

Monsieur le Maire

Nous nous défendons.

Monsieur DASSÉ

Voilà, la défense par l'attaque. Pardonnez-nous, nous faisons notre boulot d'élus d'opposition. Nous avons été élus pour sortir cette ville de sa léthargie, et faire en sorte qu'elle ne soit pas simplement qu'une banlieue dortoir. Nous avons été élus pour cela, et nous ferons notre travail jusqu'au bout, ne vous en déplaise.

Monsieur Soudry, vous avez cité un certain nombre de points. Alors effectivement, vous reprenez les chiffres de la DGCL, pour nous, il est important de mettre en évidence le fait qu'il y a un sous-investissement dans notre commune. Ensuite, on peut utiliser les chiffres de la DGCL de différentes façons, comme vous venez de le faire, mais pour autant, ces indicateurs nous semblent fiables.

Ensuite, sur la taxe foncière, j'ai eu l'occasion de remercier et de féliciter Sylvie d'ESTEVE directement. Ce point-là, il faut le reconnaître et nous l'avons reconnu. En revanche, ce que nous avons demandé, et de façon récurrente, c'est de faire en sorte de prendre l'initiative de contacter l'essentiel des maires du département, et de faire en sorte de présenter une forme de coalition vis-à-vis de Pierre Bédier pour faire en sorte que, pour l'exercice suivant, il baisse de façon significative la taxe foncière. C'est cela que nous vous avons demandé, Monsieur le Maire, c'est de prendre

l'initiative de rassembler l'ensemble de vos collègues par rapport au Président du Conseil départemental.

Ensuite, sur le train de vie de la Ville, je ne reviendrai pas sur cette affaire de voiture, en revanche, vous avez cité votre propre indemnité, Monsieur le Maire, enfin Monsieur Soudry a cité votre indemnité, mais vous savez très bien qu'il y a des particularités liées au cumul, il y a un plafonnement, etc., c'est ainsi.

Maintenant, et ce sera ma conclusion, vous avez cité, Monsieur Soudry, quatre points qui sont intéressants, sur lesquels nous nous exprimons régulièrement et nous continuerons de le faire. En revanche, je note avec intérêt que vous n'avez pas parlé de sécurité, de mise en œuvre de la police municipale, c'est un point sur lequel nous revenons régulièrement à la charge, mais vous n'avez pas jugé bon d'en parler. Vous n'avez également pas jugé bon de parler de la fiscalité, qui est un point sur lequel nous sommes particulièrement sensibles. Vous n'avez pas non plus parlé de nos écrits répétés sur la nécessaire mutualisation des moyens et des effectifs entre notre ville et VGP, pas davantage du développement économique.

J'arrêterai là, simplement pour vous dire que parler de nous de cette façon-là, d'une certaine façon c'est nous faire honneur. Merci.

Monsieur le Maire

Nous ne vous écouterons pas sur ce plan, et nous continuerons en tout cas de dénoncer tous les propos mensongers que vous tiendrez. Il suffit de se reporter aux tribunes des trois années précédentes pour voir tous les sujets que nous avons laissé passer, en nous disant qu'après tout il ne fallait pas relancer la polémique. À un moment donné, ça suffit, et nous ne laisserons donc pas passer les propos calomnieux, diffamatoires, critiques, systématiquement mensongers que vous utiliserez, nous le ferons avec une extrême rigueur, Monsieur Dassé.

Madame DELAIGUE

Monsieur le Maire, j'ai eu connaissance de l'intervention d'un habitant de la Feuillaume qui a fait deux propositions, dont l'une qui m'a paru particulièrement intéressante. Il vous l'a faite via une fiche d'observation en date du 20 juin 2016, et concerne le parking du Vieux bourg. Je voulais savoir si vous aviez fait une étude par rapport à cette proposition qui m'a paru, en première lecture parce que je ne suis pas compétente sur le plan technique, intéressante puisqu'il s'agit de doubler quasiment le nombre de places de parking, apparemment en creusant. Vous avez eu cette fiche le 20 juin, et j'aurais aimé avoir les résultats d'une étude que vous auriez faite sur cette proposition. Merci.

Monsieur le Maire

Quel parking du bourg ?

Madame DELAIGUE

(Inaudible, micro éteint)

Monsieur le Maire

Ah, Monsieur Baraton connaît bien ce parking.

Monsieur Baraton

Il y a un problème avec ce parking, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est un sujet intéressant, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Monsieur BARATON

Je suis intervenu au cours d'une réunion à laquelle on m'a autorisé à participer, je savais donc qu'un quart d'heure après vous seriez au courant, simplement pour un problème de mur qui s'est un peu effondré et pour lequel il y a un contentieux. Monsieur Schnell était à la réunion, je n'ai fait qu'intervenir d'une façon factuelle. Monsieur Schnell a demandé, du reste, si ma présence était acceptée et la personne qui présidait la séance a dit qu'il n'y avait aucun problème.

Cela me permet de rappeler une chose : au dernier conseil municipal, je vous ai parlé d'Elysée II, je vous dis qu'il y a une zone extrêmement dangereuse entre l'ancienne poste et Monsieur Bricolage, il n'y a pas un seul commerçant dans cette allée, puisque vous dites que vous connaissez bien le centre, surtout en période électorale, mais je peux vous dire qu'il n'y a aucun commerçant et que le plafond tombe. Des travaux ont été faits, ils ont changé les deux escaliers, mais là, il y a danger. Je vous ai demandé de prendre un arrêté de péril pour bloquer cette zone, allez-y demain si vous voulez.

Deuxième remarque : c'est une petite déception de ma part, je trouve que dans le bourg où nous avons un code couleur et beaucoup de choses, avoir autorisé une société immobilière à s'installer en défigurant l'ancienne boucherie, est un peu dommage. On va me dire que c'est derrière les panneaux, que l'on n'a rien jeté, mais tout de même c'est un petit peu dommage.

La troisième chose, Monsieur le Maire, je crois qu'en décembre, vous avez eu, avec Monsieur Wattelle, une réunion avec Monsieur le Préfet concernant la Villa Viardot. Je sais que c'est un serpent de mer, mais la Villa Viardot appartient à La Celle-Saint-Cloud, il serait bien que dans un autre conseil nous parlions un peu du devenir de cette Villa parce que j'ai l'impression qu'actuellement on est plus tributaire de ce que veut faire Bougival, le département, etc., que de notre propre bâtiment.

Une dernière chose : vous aviez dit il y a deux ans qu'à mi-mandat vous feriez un point sur les conseils de quartier, il serait peut-être intéressant dans le prochain conseil municipal de faire ce point, de voir leur évolution.

Monsieur le Maire

Bien. Pas d'autre question ? La séance est levée.